



**AGENDA 21**

**PLERIN-SUR-MER**

**PLAN D' ACTIONS 2011-2014**

# AGENDA 21 PLERIN-SUR-MER

## SOMMAIRE DES ACTIONS

### **Axe1 : S'inscrire dans la lutte contre le réchauffement climatique**

- 1- Améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux (*Action-phare*)
- 2- Mettre en œuvre le programme d'économie d'énergie sur l'éclairage public
- 3- Développer le solaire photovoltaïque sur le patrimoine bâti communal
- 4- Etudier la faisabilité de l'installation d'un parc photovoltaïque sur l'ancienne décharge de la Ville Gervaux
- 5- Etudier la faisabilité de la mise en place d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur sur Plérin-centre
- 6- Elaborer et mettre en oeuvre un schéma vélo communal (*Action-phare*)
- 7- Favoriser les déplacements piétons utilitaires
- 8- Adapter le Plan Local d'Urbanisme aux enjeux du Réchauffement Climatique
- 9- Favoriser la prise en compte des notions « d'éco-quartiers et « d'éco-habitat » dans toutes les opérations d'aménagement

### **Axe 2 : Protéger la biodiversité, les milieux et les ressources**

- 10- Mettre en place un atlas de la biodiversité partagé avec la population (*Action-phare*)
- 11- Protéger les espaces naturels et favoriser les corridors écologiques
- 12- Conforter la gestion différenciée des espaces verts communaux
- 13- Viser le zéro-pesticide sur la voirie et les espaces publics
- 14- Economiser l'eau sur le patrimoine communal et favoriser la récupération d'eau pluviale

### **Axe 3 : Améliorer le cadre de vie et la qualité de vie**

- 15- Créer des aires de jeux attractives par quartier (*Action-phare*)
- 16- Améliorer la propreté urbaine
- 17- Protéger et mettre en valeur les chemins de randonnée de la commune
- 18- Poursuivre l'éducation à la prévention routière
- 19- Informer la population et poursuivre l'installation des défibrillateurs
- 20- Mettre à jour le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs et informer le public

#### **Axe 4 : Favoriser la cohésion sociale et la solidarité entre les différents publics et générations**

- 21- Organiser des rencontres dans les quartiers pour favoriser la convivialité et renforcer l'identité des quartiers
- 22- Organiser les rencontres de la démocratie participative
- 23- Créer un événement culturel en lien avec la nature (*Action-phare*)
- 24- Proposer des ateliers cuisine aux personnes en difficulté
- 25- Lutter contre la précarité énergétique
- 26- Poursuivre l'animation des jardins familiaux et développer les jardins partagés
- 27- Mettre en place le plan d'accessibilité communal pour une meilleure intégration des personnes handicapées.
- 28- Promouvoir la mixité sociale et intergénérationnelle dans l'habitat
- 29- Soutenir des projets de développement durable renforçant la solidarité internationale

#### **Axe 5 : Favoriser un développement suivant des modes de production et de consommation responsables**

- 30- Promouvoir un développement économique solidaire et respectueux de l'environnement.
- 31- Favoriser l'émergence d'une agriculture périurbaine durable
- 32- Développer l'utilisation de produits bio et locaux dans la restauration scolaire (*Action-phare*)
- 33- Développer les achats durables
- 34- Promouvoir les éco-gestes et le développement durable auprès des agents municipaux et des élus
- 35- Participer à certains réseaux d'échanges sur le développement durable
- 36- Informer et sensibiliser les habitants au Développement Durable
- 37- Sensibiliser les enfants et adolescents au Développement Durable
- 38- Favoriser les comportements éco-responsables dans les salles municipales
- 39- Mettre en place une charte de développement durable pour les manifestations culturelles et sportives

#### **Axe 6 : Faire vivre et évaluer l'Agenda 21**

- 40- Faire vivre et évaluer l'Agenda 21

# AGENDA 21 PLERIN

## AXE 1

**S'inscrire dans la lutte contre le ré-  
chauffement climatique**

Agenda 21 Plérin	
Axe 1 : S'inscrire dans la lutte contre le réchauffement climatique	
<b>Action 1 : Améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux</b>	
Contexte	<p>La Ville de Plérin dispose d'un parc immobilier d'une cinquantaine de bâtiments chauffés pour une surface utile d'environ 42 000 m<sup>2</sup>. Ce parc destiné aux multiples usages du service public (accueil, écoles, culture, sports, vie associative...) génère des coûts énergétiques importants.</p> <p>En 2010, en partenariat avec Saint-Brieuc Agglomération, un premier audit énergétique a été réalisé sur l'école Harel de la Noé.</p>
Enjeux DD	Environnemental : préserver les ressources énergétiques non renouvelables et réduire le bilan carbone de la collectivité.
	Social : transmettre aux générations futures un patrimoine immobilier dont la consommation et le coût énergétiques sont faibles, et sensibiliser les Plérinais par l'exemplarité.
	Economique : réduire les dépenses énergétiques, et donc stabiliser les coûts de fonctionnement des bâtiments municipaux.
Mesures concrètes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mieux suivre les consommations et dérives par site en mettant en place d'un suivi informatisé des consommations d'eau et d'énergie en partenariat avec l'Agence Locale de l'Energie (Conseil en Energie Partagé).</li> <li>- Réaliser un audit énergétique de bâtiment par an, en ciblant les bâtiments les plus consommateurs.</li> <li>- Mise en œuvre de travaux de rénovation thermique et énergétique dans le cadre d'un programme pluriannuel d'investissement (isolation, remplacement d'huisseries, remplacement de chaudières, régulations, robinets thermostatiques, éclairage sur détecteurs et minuteries...).</li> <li>- Mobiliser les utilisateurs des bâtiments par une sensibilisation et une valorisation des efforts comportementaux.</li> </ul>
Pilote	Didier Flageul, Adjoint en charge des Travaux et des Infrastructures
Partenaires	Toutes les directions de la Ville. Agence Locale de l'Energie de Saint-Brieuc. Usagers des bâtiments municipaux.
Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation d'un historique des consommations depuis 3 ans par compteur pour mise en place d'un suivi informatisé des consommations : 2011.</li> <li>- En fonction des résultats, choix d'un autre bâtiment à auditer sur l'hiver 2011-2012.</li> <li>- Travaux de rénovation thermique sur l'école Harel de la Noé dès 2011.</li> </ul>
Budget prévisionnel	50 000 € proposés au BP 2011
Indicateur de suivi	Evolution des consommations d'énergie sur les bâtiments communaux.
Lien avec d'autres actions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir les éco-gestes et le développement durable auprès des agents municipaux et des élus. (Action 34)</li> <li>- Informer et sensibiliser le public au Développement Durable. (Action 36)</li> <li>- Sensibiliser les enfants et adolescents au Développement durable. (Action 37)</li> <li>- Favoriser les comportements éco-responsables dans les salles municipales. (Action 38)</li> <li>- Mettre en place une charte de développement durable pour les manifestations sportives et culturelles. (Action 39)</li> </ul>

Agenda 21 Plérin	
Axe 1 : S'inscrire dans la lutte contre le réchauffement climatique	
<b>Action 2 : Mettre en œuvre le programme d'économie d'énergie sur l'éclairage public</b>	
Contexte	<p>La consommation annuelle liée à l'éclairage public sur la commune de Plérin est de 897 000 kWh et représente un coût de 83 200 €.</p> <p>Suite à un diagnostic de l'éclairage public mené par le SDE en 2009, la Ville de Plérin a engagé un programme d'économie d'énergie sur l'éclairage public. Dans un premier temps, fin 2009, les secteurs en éclairage permanent et en éclairage restreint ont été redéfinis. Sur les secteurs en éclairage restreint, les horaires ont été diminués (22h30 - 6h30 au lieu de 23h - 5h45). Dans un second temps, un programme de travaux d'optimisation des secteurs d'éclairage a été réalisé en 2010 afin d'isoler certains secteurs en éclairage permanent/restreint, de démarrer le remplacement de lampes (par des lampes plus économes et limitant la pollution lumineuse) et d'horloges de commandes (par des horloges astronomiques plus précises). Le renouvellement des lampes et horloges à mettre en œuvre reste très important, aussi une démarche volontaire en la matière s'avère incontournable.</p> <p>Parallèlement, une action a été menée sur les illuminations de Noël. Les lieux d'illumination ont été limités aux rues et places d'activité commerciale significative. De plus, la Ville de Plérin a commencé à acquérir du matériel à base de LED pour remplacer progressivement le matériel en fil lumière classique.</p>
Enjeux DD	Environnemental : réduire le bilan carbone de la commune, lutter contre la pollution lumineuse.
	Social : être exemplaire sur le patrimoine communal afin d'impliquer la population dans une même démarche.
	Economique : économiser les postes de dépense liés aux consommations d'énergie de la commune.
Mesures concrètes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Remplacer progressivement les lampes Ballons fluos par des lampes Sodium Haute Pression (en commençant par les lampadaires de type « boules » vecteur de pollution lumineuse).</li> <li>- Substituer certaines lampes de puissance trop importante par des lampes moins puissantes.</li> <li>- Remplacer les horloges de commandes anciennes par des horloges astronomiques.</li> <li>- Poursuivre l'acquisition de LED pour le renouvellement des illuminations de Noël.</li> </ul>
Pilote	François ESSEMILAIRE, Adjoint en charge du Cadre de Vie, des Réseaux et de l'Assainissement.
Partenaires	SDE
Calendrier prévisionnel	Action continue
Budget prévisionnel	A détailler
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution des consommations d'énergie liées à l'éclairage public.</li> <li>- Nombre d'équipements (lampes, horloges, illuminations de Noël) renouvelés.</li> </ul>
Lien avec d'autres actions	- Améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux. (Action 1)

Agenda 21 Plérin	
Axe 1 : S'inscrire dans la lutte contre le réchauffement climatique	
<b>Action 3 : Développer le solaire photovoltaïque sur le patrimoine bâti communal</b>	
Contexte	La Ville de Plérin dispose d'un parc immobilier d'environ 50 bâtiments pour une surface utile de 42 000 m <sup>2</sup> . Ce parc est destiné aux multiples usages du service public (accueil, écoles, culture, sports, vie associative...). Les surfaces extérieures et notamment les toitures de certains bâtiments pourraient servir à l'installation de centrales solaires photovoltaïques. Cependant, compte tenu de l'importance des investissements liés à de tels projets, la Ville de Plérin se tourne vers des partenaires techniques et financiers.
Enjeux DD	Environnemental : compenser les émissions carbonées de la commune et réduire le bilan carbone du territoire.
	Social : soutenir l'emploi en lien avec le développement durable, sensibiliser les Plérinais par l'exemplarité.
	Economique : faire de la mise en œuvre du développement durable un facteur de développement économique local.
Mesures concrètes	Lancer un premier appel à projets pour la location de toitures de bâtiments communaux auprès d'entreprises chargées de concevoir, d'installer et d'exploiter des centrales solaires photovoltaïques sur la salle Océane, les Tennis couverts Gouédard, et le Centre Technique Municipal.
Pilote	Robert PEDRON, Adjoint en charge de l'Urbanisme, de l'Habitat et du Développement Durable.
Partenaires	Entreprises, Saint-Brieuc Agglomération.
Calendrier prévisionnel	Appel à projet : fin 2010. Délais études et autorisations, puis travaux : environ 1 an. Mise en service des installations : début 2012
Budget prévisionnel	Gain pour la commune : paiement d'une redevance par l'entreprise locataire.
Indicateurs de suivi	Production énergétique/an
Lien avec d'autres actions	- Etudier la faisabilité de l'installation d'un parc photovoltaïque sur l'ancienne décharge de la Ville Gervaux. (Action 5)

Agenda 21 Plérin	
Axe 1 : S'inscrire dans la lutte contre le réchauffement climatique	
<b>Action 4 : Etudier la faisabilité de l'installation d'un parc photovoltaïque sur l'ancienne décharge de la Ville Gervaux</b>	
Contexte	<p>La décharge de la Ville Gervaux est une ancienne décharge brute exploitée de 1960 à 1993 par comblement de la Vallée du Bachelet. Elle s'étend aujourd'hui sur 4,5 ha.</p> <p>La Ville de Plérin a entrepris des travaux lourds de réhabilitation. Sur 2009, la réhabilitation du busage du ruisseau situé sous la décharge a été réalisée. Puis l'année 2010 a été consacrée aux travaux d'isolation du massif de déchets, le principe étant d'éviter l'infiltration des eaux de pluies pour empêcher la contamination des eaux souterraines. Ces travaux prennent également en compte la création d'une mare déconnectée des cours d'eau à l'amont de la décharge, et la ré-ouverture des sentiers de randonnée longeant l'ancienne décharge. Le coût global des études et travaux sur ces deux dernières années est de 800 000 €, L'Ademe et le Conseil Général des Côtes d'Armor participant à hauteur de 160 000 € chacun.</p> <p>Pour la suite, les élus souhaitent mettre en œuvre une valorisation intelligente sur ce site anciennement pollué. Il est donc prévu d'étudier la faisabilité de l'installation d'un parc photovoltaïque, tout en essayant de rétablir une continuité écologique pour favoriser la biodiversité.</p>
Enjeux DD	Environnemental : compenser les émissions carbonées de la commune et réduire le bilan carbone du territoire, protéger les ressources naturelles (eau, biodiversité).
	Social : soutenir l'emploi en lien avec le développement durable ; redonner une fonction sociale au site par la réouverture des sentiers de randonnée ; transmettre aux générations futures un site réhabilité.
	Economique : faire de la mise en œuvre des énergies renouvelables un facteur de développement économique
Résultat attendu	Faire du site de la Ville Gervaux anciennement pollué un site exemplaire en matière de développement durable et encourager la production locale d'énergies renouvelables.
Mesures concrètes	<p>Etudier la faisabilité de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'installation d'une centrale solaire photovoltaïque (en explorant les différentes formes juridiques possibles)</li> <li>- la création d'une zone-refuge pour la biodiversité,</li> <li>- l'installation de panneaux informatifs pour les randonneurs.</li> </ul>
Pilote	Robert PEDRON, Adjoint en charge de l'Urbanisme, de l'Habitat et du Développement Durable.
Partenaires	Entreprises Saint-Brieuc Agglomération ADEME
Calendrier prévisionnel	Etude 2011
Budget prévisionnel	15 000 €uros
Indicateurs de suivi	Réalisation étude
Lien avec d'autres actions	Développer le solaire photovoltaïque sur le patrimoine bâti communal. (Action 3)



Agenda 21 Plérin	
Axe 1 : S'inscrire dans la lutte contre le réchauffement climatique	
<b>Action 5 : Etudier la faisabilité de la mise en place d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur sur Plérin-centre</b>	
Contexte	<p>Un certain nombre de bâtiments publics sont concentrés sur Plérin-Centre dans un rayon relativement restreint (Ehpad des ajoncs d'or, Manoir Belle-Issue, Cap, Espace de Sélancy, la Ribambelle....). De plus, un terrain desservi par voirie et parking est disponible près du Cap.</p> <p>La volonté des élus d'encourager la production locale d'énergies renouvelables et la configuration des lieux ont conduit la municipalité à s'interroger sur la faisabilité de la mise en place d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur sur Plérin-Centre.</p> <p>Des premiers contacts avec l'association AILE encouragent la municipalité à engager une étude de faisabilité.</p> <p>Parallèlement, Saint-Brieuc Agglomération, dans le cadre de son Agenda 21, lance dès 2011 les études pour mettre en place une filière bois énergie sur le territoire de Saint-Brieuc Agglomération.</p>
Enjeux DD	Environnemental : réduire le bilan carbone de la collectivité.
	Social : soutenir l'emploi local en lien avec le développement durable.
	Economique : faire de la mise en œuvre du développement durable un facteur de développement économique.
Mesures concrètes	Réalisation d'une étude de faisabilité portant sur la mise en place d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur sur les bâtiments publics de Plérin-Centre.
Pilote	Robert PEDRON, Adjoint en charge de l'Urbanisme, de l'Habitat et du Développement Durable.
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Côtes d'Armor Habitat (propriétaire bâtiment Ehpad des Ajoncs d'or)</li> <li>- Association AILE</li> <li>- Bureau d'Etude</li> <li>- Saint-Brieuc Agglomération</li> <li>- Partenaires financiers : plan bois énergie 2006 - 2013 (ADEME, CG, Région, Préfecture de Région, FEDER)</li> </ul>
Calendrier prévisionnel	2013
Budget prévisionnel	5 000 à 8 000 € pour l'étude, subventionnée à 70 % par le Plan Bois-Energie.
Indicateurs de suivi	Réalisation étude
Lien avec d'autres actions	Améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux. (Action 1)

Agenda 21 Plérin	
Axe 1 : S'inscrire dans la lutte contre le réchauffement climatique	
<b>Action 6 : Elaborer et mettre en oeuvre un schéma vélo communal</b>	
Contexte	<p>La compétence transports est assurée par Saint-Brieuc Agglomération. Cependant les communes conservent les compétences aménagement, urbanisme et sécurité routière sur les voies communale, et peuvent donc avoir une politique forte en matière de déplacements.</p> <p>La volonté de développer l'usage du vélo sur Plérin arrive dans ce cadre global. En parallèle, les objectifs sont de réduire l'usage et la vitesse de la voiture, de favoriser l'intermodalité et l'usage des transports en commun.</p> <p>Actuellement, la Ville de Plérin dispose d'environ 6,5 km d'itinéraires cyclables sur son territoire. Les aménagements sont de différents types (bandes cyclables, pistes unidirectionnelles et bidirectionnelles). Ces aménagements relèvent de la commune, du Conseil Général ou encore de l'Etat.</p> <p>Par ailleurs, Saint-Brieuc Agglomération a mis en place en 2010 son Schéma Directeur Cyclable d'Agglomération. Plérin est concerné par plusieurs liaisons et pourra donc obtenir des financements pour certains aménagements.</p> <p>La liaison de la Véloroute du Littoral vers Pordic par le pont de la Persée est en cours d'aménagement par le Conseil Général.</p> <p>Une étude portée par Saint-Brieuc Agglomération et les services de l'Etat est en cours pour sécuriser la piste cyclable située sur la RN12 reliant Saint-Brieuc et Plérin.</p>
Enjeux DD	Environnemental : promouvoir les modes de déplacement non polluants. Réduire le bilan carbone du territoire.
	Social : promouvoir le vélo comme plus-value à la santé et à la qualité de vie.
	Economique : limiter les coûts individuels liés aux consommations de carburants.
Mesures concrètes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaborer une charte cyclable, référentiel de la politique cyclable de la commune. Celle-ci déclinera les objectifs de la commune, notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ être cohérent avec le Schéma Directeur Cyclable d'Agglomération, et le projet de Véloroute du littoral du Conseil Général des Côtes d'Armor,</li> <li>✓ assurer la liaison des pôles générateurs de déplacements (zones d'habitation vers écoles, lieux de travail, équipements structurants de la ville...)</li> <li>✓ favoriser les itinéraires cyclables continus,</li> <li>✓ assurer la complémentarité du vélo avec les autres modes de transport,</li> <li>✓ prévoir les besoins en stationnement vélo,</li> <li>✓ sensibiliser à l'usage du vélo.</li> </ul> </li> <li>- Elaborer et mettre en œuvre un schéma vélo communal comprenant un plan pluriannuel d'aménagement du réseau cyclable.</li> <li>- Intégrer la dimension vélo dans tout projet d'aménagement et d'urbanisme.</li> <li>- Annexer le schéma au PLU, inscrire des emplacements réservés si nécessaire.</li> </ul>
Pilote	Robert PEDRON, Adjoint en charge de l'Urbanisme, de l'Habitat et du Développement Durable

Partenaires	Saint-Brieuc Agglomération (Schéma Directeur Cyclable d'Agglomération) Pays de Saint-Brieuc / Région Bretagne Conseil Général (Véloroute du littoral) Comités Consultatifs de Quartier Entente cyclotouriste plérinaise Association Rando-VTT
Calendrier prévisionnel	2011 élaboration schéma, mise en œuvre sur les 10 prochaines années
Budget prévisionnel	13 000 € en 2011.
Indicateurs de suivi	Linéaire itinéraires cyclables
Lien avec d'autres actions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser les déplacements piétons utilitaires. (Action 7)</li> <li>- Adapter le Plan Local d'Urbanisme aux enjeux du réchauffement climatique. (Action 8)</li> <li>- Poursuivre l'éducation à la prévention routière. (Action 18)</li> <li>- Informer et sensibiliser le public au Développement Durable (Action 36)</li> </ul>

Agenda 21 Plérin	
Axe 1 : S'inscrire dans la lutte contre le réchauffement climatique	
<b>Action 7 : Favoriser les déplacements piétons utilitaires</b>	
Contexte	<p>L'usage de la voiture pour tous les déplacements reste largement majoritaire, même pour les plus courts (pain, journal, école...).</p> <p>Sur les quartiers les plus urbanisés qui présentent équipements et services, les déplacements piétons pourraient être plus importants. En effet, il existe un certain nombre de cheminements internes et les nouveaux aménagements prennent en compte ces notions.</p>
Enjeux DD	Environnemental : promouvoir les modes de déplacement non polluants. Réduire le bilan carbone du territoire.
	Social : promouvoir la marche à pied comme plus-value à la santé et à la qualité de vie.
	Economique : limiter les coûts individuels liés aux consommations de carburants.
Mesures concrètes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recenser les cheminements inter-quartiers.</li> <li>- Communiquer sur ces itinéraires, baliser si nécessaire.</li> <li>- Accompagner la mise en place de pédibus sur les écoles.</li> <li>- Sécuriser les itinéraires piétons.</li> <li>- Inscrire au PLU les continuités et des emplacements réservés si nécessaire.</li> </ul>
Pilote	François ESSEMILAIRE, Adjoint en charge du Cadre de Vie, des Réseaux et de l'Assainissement.
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comités Consultatifs de Quartier</li> <li>- écoles/parents d'élèves</li> <li>- Saint-Brieuc Agglomération</li> </ul>
Calendrier prévisionnel	2011 pour le recensement des cheminements inter-quartiers, et pour lancer la sensibilisation des parents d'élèves à la mise en place des pedibus. Puis action continue.
Budget prévisionnel	A définir
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Linéaire cheminements piéton,</li> <li>- Nombre de pedibus en fonctionnement</li> </ul>
Lien avec d'autres actions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaborer et mettre en oeuvre un schéma vélo communal. (Action 6)</li> <li>- Adapter le Plan Local d'Urbanisme aux enjeux du réchauffement climatique. (Action 8)</li> <li>- Protéger et mettre en valeur les chemins de randonnée de la commune. (Action 17)</li> <li>- Poursuivre l'éducation à la prévention routière. (Action 18)</li> <li>- Informer et sensibiliser le public au Développement Durable. (Action 36)</li> </ul>

Agenda 21 PLÉRIN	
Axe 1 : S'inscrire dans la lutte contre le réchauffement climatique	
<b>Action 8 : Adapter le Plan Local d'Urbanisme aux enjeux du réchauffement climatique</b>	
Contexte	La prise en compte de l'environnement en amont de tout projet de construction peut permettre d'améliorer fortement les conditions de vie des Plérinais dans leur habitation, leur futur cadre de vie et de générer des économies de fonctionnement ultérieures. Cette prise en compte participe aussi de la nécessité d'agir, chacun à son niveau, pour l'avenir de notre planète, dans l'esprit du Grenelle de l'Environnement. Celui-ci prévoit, pour lutter contre le réchauffement climatique, une évolution des normes applicables (décrets d'application de la loi Grenelle 2 attendus). Les dispositions du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) actuel qui relèvent aujourd'hui plus de la préconisation doivent être adaptées.
Enjeux DD	Environnemental : favoriser l'utilisation des énergies renouvelables pour les constructions neuves et les réhabilitations. Réduire le bilan carbone du territoire.
	Social : impliquer les habitants et les aménageurs dans une démarche collective de réduction des dépenses énergétiques.
	Economique : Développer le territoire de façon économe. Réaliser des économies par rapport aux dépenses générées par des déplacements entre quartiers ou au sein des quartiers.
Mesures concrètes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir dans le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.), pièce maîtresse du P.L.U., la volonté de favoriser une gestion économe des sols, de limiter l'étalement urbain.</li> <li>- Réduire dans le P.L.U. en cours de révision la surface des zones d'urbanisation future (documents graphiques).</li> <li>- Prévoir des emplacements réservés pour favoriser les déplacements doux (vélos-piétons).</li> <li>- Etudier l'opportunité d'imposer la construction de stationnements vélos pour les opérations d'aménagement les plus importantes.</li> <li>- Autoriser dans le règlement du P.L.U. des dépassements des règles de gabarit, prospect et de densité pour inciter à l'utilisation des énergies renouvelables et à l'isolation par l'extérieur des constructions.</li> <li>- Faire figurer dans le règlement du P.L.U. l'obligation d'adopter une démarche globale dans l'élaboration des projets de constructions ou de lotissements, de type « Approche Environnementale de l'Urbanisme ».</li> <li>- Définir des orientations d'aménagement dans les zones urbaines ou d'urbanisation futures du Plan Local d'Urbanisme (orientations des bâtiments, formes urbaines, stationnement...)</li> <li>- Intégrer les risques majeurs dans la révision du PLU.</li> </ul>
Pilote	Robert PEDRON, Adjoint en charge de l'Urbanisme, de l'Habitat et du Développement Durable
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Agence Locale de l'Énergie,</li> <li>- Bureau d'études en charge de la révision du P.L.U.,</li> <li>- A.D.E.M.E.</li> </ul>

Calendrier prévisionnel	Approbation du P.L.U. 2013
Budget prévisionnel	Budget global révision du PLU : 126 000 €uros
Indicateurs de suivi	Evolution des surfaces urbanisées ou à urbaniser
Lien avec d'autres actions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser la prise en compte des notions « d'éco-quartier » et « d'éco-habitat » dans toutes les opérations d'aménagement. (Action 9)</li> <li>- Informer et Sensibiliser le public au Développement Durable. (Action 36)</li> </ul>

Agenda 21 PLÉRIN	
Axe 1 : S'inscrire dans la lutte contre le réchauffement climatique	
<b>Action 9 : Favoriser la prise en compte des notions « d'éco-quartier » et « d'éco-habitat » dans toutes les opérations d'aménagement.</b>	
Contexte	<p>Le règlement du Plan Local d'Urbanisme approuvé en 2007 ne permet pas de répondre de manière objective aux exigences de qualité architecturale, urbaine et environnementale des projets de construction ou de réhabilitation des bâtiments existants.</p> <p>Pour le volet architectural, la Ville n'a pas retenu le principe d'une Z.P.P.A.U.P., outil jugé trop lourd, et a préféré inscrire dans le cahier des charges de révision du P.L.U. une mission d'élaboration d'un cahier de recommandations sur les cinq principaux pôles d'urbanisation</p> <p>La loi Grenelle 2 prévoit l'impossibilité de refuser l'utilisation de matériaux ou procédés favorables à la construction durable, matériaux ou procédés dont la liste reste à fixer par décret.</p>
Enjeux DD	Environnemental : Réduire le bilan carbone du territoire. Préserver les ressources.
	Social : Favoriser l'accès de tous à la construction durable.
	Economique : Analyser les projets au regard d'un coût global.
Mesures concrètes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Élaborer un cahier des recommandations architecturales, urbaines, paysagères et environnementales sur les 5 quartiers de PLÉRIN qui sera inséré dans le règlement du P.L.U. pour lui donner une légitimité véritable : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Caractéristiques des architectures (volumes, gabarits, matériaux),</li> <li>✓ Traitement des clôtures,</li> <li>✓ Traitement des espaces libres,</li> <li>✓ Principes de gestion des eaux pluviales à la parcelle,</li> <li>✓ Principes d'aménagement paysagers (préservation de la végétation et de la bio-diversité existante, nature des essences à utiliser.)</li> <li>✓ Modalités d'implantation des constructions favorisant le solaire passif.</li> <li>✓ Intégration de sources énergétiques alternatives.</li> <li>✓ Prise en compte de la place du piéton et du vélo dans l'aménagement.</li> <li>✓ Nature des matériaux à privilégier.</li> <li>✓ Prise en compte de la gestion des déchets.</li> </ul> </li> <li>- Porter à la connaissance des professionnels et du public ces recommandations en amont de tout projet.</li> <li>- Adopter une démarche globale dans l'élaboration des projets de constructions ou de lotissements, de type « Approche Environnementale de l'Urbanisme ».</li> <li>- Etudier l'opportunité de mettre en place des mesures fiscales pour encourager les démarches de Haute Qualité Environnementale pour les projets neufs.</li> </ul>
Pilote	Robert PEDRON, Adjoint en charge de l'Urbanisme, de l'Habitat et du Développement Durable

Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bureau d'études chargé de la révision du P.L.U.</li> <li>- Saint-Brieuc Agglomération (étude de requalification des Rosaires).</li> <li>- Etudiants de l'École de Géo-Architecture de Brest (intervention sur le quartier du Légué).</li> <li>- Agence Locale de l'Énergie.</li> <li>- A.D.E.M.E.</li> <li>- Bâtiments de France.</li> <li>- C.A.U.E.</li> </ul>
Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mars 2011 pour restitution des travaux de l'École de Géo-Architecture de Brest.</li> <li>- 2013 pour approbation du P.L.U.</li> </ul>
Budget prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 3 000 €uros pour étudiants de Brest</li> <li>- 12 500 €uros pour bureau d'études révision P.L.U.</li> </ul>
Indicateurs de suivi	Nombre d'opérations ou de constructions répondant aux exigences environnementales définies.
Liens avec d'autres actions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adapter le Plan Local d'Urbanisme aux enjeux du réchauffement climatique. (Action 8)</li> <li>- Informer et Sensibiliser le public au Développement Durable. (Action 36)</li> </ul>



# AGENDA 21 PLERIN

## AXE 2

**Protéger la biodiversité, les milieux et  
les ressources**

Agenda 21 Plérin	
Axe 2 : Protéger la biodiversité, les milieux et les ressources	
<b>Action 10 : Mettre en place un Atlas de la Biodiversité Communal partagé avec la Population.</b>	
Contexte	<p>La Ville de Plérin mène depuis plusieurs années différentes actions en matière de protection de la biodiversité mais la connaissance de cette biodiversité est encore bien sommaire. Or, connaître, c'est se donner réellement les moyens d'agir.</p> <p>C'est pourquoi, la municipalité a répondu à l'appel à projet du ministère du Développement Durable pour la réalisation d'un atlas de la biodiversité communal et a été retenue avec 7 autres communes en Bretagne (seule des Côtes d'Armor).</p> <p>La volonté de la municipalité est de partager l'outil avec la population et de susciter la participation du public.</p>
Enjeux DD	Environnemental : mieux connaître, protéger et développer la biodiversité sur Plérin.
	Social : sensibiliser, responsabiliser et mobiliser les élus, les acteurs socio-économiques, les associations, et les citoyens Plérinais à la préservation de la biodiversité.
	Economique : favoriser l'activité liée au tourisme vert.
Mesures concrètes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'une équipe régionale de sensibilisation et de mobilisation chargée d'accompagner les communes et de fournir les outils, cahiers des charges et protocoles d'inventaires.</li> <li>- Accueil sur la commune de 2 ou 3 jeunes en service civique volontaire pour aider à la mise en œuvre du projet.</li> <li>- Réalisation d'une cartographie des habitats.</li> <li>- Réalisation d'inventaires faunistiques et floristiques.</li> <li>- Définition des enjeux écologiques et d'une stratégie de protection (PLU, gestion des espaces, communication ...)</li> </ul>
Pilote	Robert PEDRON, Adjoint en charge de l'Urbanisme, de l'Habitat et du Développement Durable
Partenaires	Etat/DREAL Association Vivarmor Nature Saint-Brieuc Agglomération Associations
Calendrier prévisionnel	2011-2013
Budget prévisionnel	30 000 € sur 3 ans (subvention Etat de 5 000 €)
Indicateurs de suivi	à définir en fonction des espèces ou espaces étudiés (dénombrement d'espèces indicatrices de la qualité des milieux ; surface d'habitats d'intérêt majeur...)
Lien avec d'autres actions	- Protéger les espaces naturels et favoriser les corridors écologiques. (Action 11)

Agenda 21 PLÉRIN	
Axe 2 : Protéger la biodiversité, les milieux et les ressources	
<b>Action 11 : Protéger les espaces naturels et favoriser les corridors écologiques</b>	
Contexte	<p>Avec ses 13 km de côtes, ses boisements souvent littoraux, ses ruisseaux, vallées et vallons, PLÉRIN possède un patrimoine naturel qu'il convient de protéger et valoriser.</p> <p>Divers outils de protection sont déjà utilisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- loi littoral (531 ha sont classés en espaces remarquables),</li> <li>- espaces boisés classés : 137 ha,</li> <li>- Zone Natura 2000 des Rosaires à la Pointe du Roselier,</li> <li>- ZICO (Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux) de la Baie de Saint-Brieuc,</li> <li>- ZNIEFF (Zone Naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) de la Baie de Saint-Brieuc et de la Pointe du Roselier,</li> <li>- sites inscrits : Grève et Rocher Martin – Pointe des Tablettes, Pointe du Roselier.</li> </ul> <p>Un inventaire du bocage en zone agricole (58 km de haies et 21 km de talus) et différentes opérations de réhabilitation ont été menés il y a quelques années (5,4 km de haies plantées). La compétence est aujourd'hui reprise par Saint-Brieuc Agglomération.</p>
Enjeux DD	<p>Environnemental : préserver la biodiversité</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préserver les zones naturelles littorales.</li> <li>- Protéger les zones humides.</li> <li>- Protéger les espaces boisés.</li> <li>- Protéger et développer les corridors écologiques.</li> </ul>
	<p>Social : sensibiliser la population à la préservation de la biodiversité.</p>
	<p>Economique : favoriser l'activité liée au tourisme vert.</p>
Mesures concrètes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Revisiter dans le cadre de la révision du P.L.U., les modalités d'application de la loi littoral (espaces remarquables, espaces proches du rivage, coupures d'urbanisation, extension de l'urbanisation en continuité des villages ou agglomérations...).</li> <li>- Réexaminer le bien-fondé de classement de certains espaces boisés et/ou étendre celui-ci à des espaces non protégés à ce titre.</li> <li>- Protéger certaines haies et bocages au titre de la loi Paysage.</li> <li>- Informer les propriétaires d'espaces boisés classés de leurs droits et devoirs.</li> <li>- Recenser les zones humides (sur les zones U et AU dans le cadre du PLU, et en partenariat avec le SMEGA et Saint-Brieuc Agglomération pour le reste de la commune dans le cadre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux).</li> <li>- Accompagner le SMEGA et Saint-Brieuc Agglomération dans les projets de réhabilitation du bocage auprès des agriculteurs.</li> <li>- Imposer des mesures de replantations d'arbres à l'issue d'opérations d'aménagement.</li> </ul>
Pilote	Robert PEDRON, Adjoint en charge de l'Urbanisme, de l'Habitat et du Développement Durable

Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction Départementale des Territoires et de la Mer.</li> <li>- S.M.E.G.A. et Saint-Brieuc Agglomération (opérateurs de bassins versants porteurs des projets Breizh-bocage, Contrats Restauration Entretien Rivières et Zones Humides)</li> <li>- Chambre d'Agriculture.</li> <li>- Conseil Général des Côtes d'Armor</li> </ul>
Calendrier prévisionnel	En lien avec le calendrier de la révision du P.L.U. (approbation prévue 2013)
Budget prévisionnel	Budget global révision PLU : 126 000€
Indicateurs de suivi	surfaces d'espaces naturels protégés, linéaire corridors écologiques, surface de replantation
Liens avec d'autres actions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place un atlas de la biodiversité partagé avec la population.</li> <li>- Favoriser l'émergence d'une agriculture périurbaine durable. (Action 10)</li> </ul>

Agenda 21 Plérin	
Axe 2 : Protéger la biodiversité, les milieux et les ressources	
<b>Action 12 : Conforter la gestion différenciée des espaces verts communaux</b>	
Contexte	<p>La gestion différenciée a pour objectif d'intégrer un souci écologique à la conception et à la gestion des espaces verts. Elle consiste à adapter les interventions en fonction des caractéristiques géographiques, écologiques et paysagères, de la fréquentation et des intentions d'évolution du site.</p> <p>Différentes actions sont menées par le service espaces verts de la commune de Plérin : méthodes alternatives à l'emploi des pesticides, création de zones refuges de biodiversité par fauche tardive automnales, récupération d'eau de pluie... L'ensemble des jardiniers ont été formés à ces nouveaux modes de gestion en 2008 et les ont mis en application dès la saison suivante.</p>
Enjeux DD	Environnemental : Accueillir la biodiversité en ville et protéger les milieux contre les pollutions
	<p>Social :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer le cadre de vie,</li> <li>- favoriser la fréquentation d'espaces verts de qualité,</li> <li>- sensibiliser la population aux nouveaux modes de gestion et à l'acceptation des herbes folles.</li> </ul>
	Economique : optimiser les coûts d'entretien, tant matériels qu'humains.
Mesures concrètes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre les actions, animations et formations engagées.</li> <li>- Mettre en place une plaquette d'information à diffuser largement auprès du public, des affiches et/ou des panneaux d'information.</li> <li>- Cartographie et formalisation d'un plan de gestion des espaces verts communaux adapté aux caractéristiques de chaque espace.</li> </ul>
Pilote	François ESSEMILAIRE, Adjoint en charge du Cadre de Vie, des Réseaux et de l'Assainissement.
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Associations locales et personnes ressources pour les animations,</li> <li>- Saint-Brieuc Agglomération.</li> </ul>
Calendrier prévisionnel	2012
Budget prévisionnel	Intégré au budget de fonctionnement
Indicateurs de suivi	Surfaces d'espaces verts par mode de gestion
Lien avec d'autres actions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place un atlas de la biodiversité partagé avec la population. (Action 10)</li> <li>- Protéger les espaces naturels et favoriser les corridors écologiques. (Action 11)</li> <li>- Viser le zéro pesticides sur la voirie et les espaces publics. (Action 13)</li> <li>- Economiser l'eau sur le patrimoine communal et favoriser la récupération d'eau pluviale. (Action 14)</li> <li>- Informer et sensibiliser les habitants au Développement Durable. (Action 36)</li> </ul>

Agenda 21 Plérin	
Axe 2 : Protéger la biodiversité, les milieux et les ressources	
<b>Action 13 : Viser le zéro-pesticide sur la voirie et les espaces publics</b>	
Contexte	<p>Dans le cadre de la gestion différenciée des espaces verts, l'emploi des désherbants chimiques a été abandonné dans les espaces verts depuis 2008 (excepté sur les terrains de foot du stade Marcel Gouédard).</p> <p>Sur la voirie, des efforts notables ont été accomplis pour diminuer l'emploi des phytosanitaires, grâce notamment à l'acquisition du weed-it en 2004 (appareil équipé d'une détection infra-rouge de la chlorophylle des plantes déclenchant le jet d'herbicides), et à l'acquisition d'une balayeuse de voirie en 2010. En effet, le nettoyage régulier des poussières et de l'humus qui se forme au niveau du joint de trottoirs et des caniveaux permet de limiter l'installation des mauvaises herbes.</p> <p>Enfin, la Ville a lancé fin 2010 la révision du Plan Communal de Désherbage afin de mettre à jour un outil de travail partagé avec les agents, d'évaluer les moyens et de se donner des objectifs pour atteindre le « zéro phyto ».</p>
Enjeux DD	Environnemental : lutter contre la pollution de l'eau.
	Social : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préserver la santé des agents municipaux,</li> <li>- Sensibiliser les Plérinais et faire accepter la présence de l'herbe en ville.</li> </ul>
	Economique : optimiser les coûts d'entretien.
Mesures concrètes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Terminer la révision du Plan de Désherbage et fournir aux agents de la voirie un plan d'intervention à jour (2011).</li> <li>- Acquérir du matériel alternatif au désherbage chimique comme un broyeur de végétaux (production de paillage), un désherbeur mécanique ou brosses rotatives de trottoirs.</li> <li>- Hiérarchisation et mise en œuvre de travaux de réaménagement de l'existant : joints de trottoirs, semis fleuris sur les bordures des chemins inter-quartiers, enherbement, développement des « jardins de trottoirs »...</li> <li>- Poursuivre la communication et les animations envers le public sur cette thématique.</li> </ul>
Pilote	François ESSEMILAIRE, Adjoint en charge du Cadre de Vie, des Réseaux et de l'Assainissement.
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Syndicat Mixte Environnement Goëlo Argoat</li> <li>- Saint-Brieuc Agglomération</li> <li>- Agence de l'eau</li> <li>- Région Bretagne</li> <li>- Associations locales et personnes ressources pour les animations.</li> </ul>
Calendrier prévisionnel	Action continue
Budget prévisionnel	24 000 € pour le matériel 3 800 € pour le plan de désherbage
Indicateurs de suivi	Indicateur : évolution des consommations de produits phytosanitaires
Lien avec d'autres actions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conforter la gestion différenciée des espaces verts. (Action 12)</li> <li>- Informer et sensibiliser les habitants au développement durable. (Action 36)</li> <li>- Mettre en place un atlas de la biodiversité partagé avec la population. (Action 10)</li> </ul>

Agenda 21 Plérin	
Axe 2 : Protéger la biodiversité, les milieux et les ressources	
<b>Action 14 : Economiser l'eau sur le patrimoine communal et favoriser la récupération d'eau pluviale</b>	
Contexte	<p>La consommation annuelle d'eau sur le patrimoine communal de Plérin (bâtiments, espaces verts...) est de l'ordre de 13000 m3 pour 40 500€.</p> <p>Pour réduire cette consommation, les services techniques ont démarré l'équipement des robinetteries et chasses d'eau en systèmes économes.</p> <p>Par ailleurs, des cuves de récupération eau pluviale ont été installées au Centre Technique Municipal (60 m3) pour les usages extérieurs (balayage de voirie, curage des réseaux, arrosage itinérant des espaces verts...), ainsi qu'au Centre Nautique de Tournemine (30 m3) pour le nettoyage des bateaux.</p>
Enjeux DD	Environnemental : Economiser la ressource en eau.
	Social : Etre exemplaire sur le patrimoine communal afin d'impliquer la population dans une même démarche.
	Economique : Economiser les postes de dépense liés aux consommations d'eau de la commune
Mesures concrètes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'un suivi informatisé des consommations d'eau.</li> <li>- Etudier la nécessité d'installation de sous-compteurs pour améliorer le suivi.</li> <li>- Organiser une formation des agents du service espaces verts pour la mise en œuvre et la maintenance des différents systèmes d'arrosage automatique.</li> <li>- Rationaliser l'installation de jardinières.</li> <li>- Remplacer certains massifs de plantes annuelles par des massifs de plantes vivaces.</li> <li>- Mettre en place un programme annuel d'installation de systèmes hydro-économes sur les robinetteries et chasses d'eau.</li> <li>- Etudier les possibilités de récupérer de l'eau pluviale sur les bâtiments communaux dans les quartiers (usages principaux : balayeuse mécanique de voirie et arrosage itinérant).</li> <li>- Poursuivre la communication et les animations envers le public et les utilisateurs sur cette thématique</li> </ul>
Pilote	François ESSEMILAIRE, Adjoint en charge du Cadre de Vie, des Réseaux et de l'Assainissement.
Partenaires	Toutes les directions de la Ville Agence Locale de l'Energie de Saint-Brieuc Usagers des bâtiments communaux Associations locales
Calendrier prévisionnel	Action continue
Budget prévisionnel	15 000 € sur 4 ans pour les équipements hydro-économes 15 000 € proposés au BP2011 pour la récupération d'eau pluviale
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>- évolution des consommations d'eau globale et par site</li> <li>- nombre de jardinières</li> <li>- surfaces massifs plantes vivaces/annuelles</li> </ul>

Lien avec d'autres actions	<ul style="list-style-type: none"><li>- Promouvoir les éco-gestes et le développement durable auprès des agents municipaux et des élus. (Action 34)</li><li>- Informer et sensibiliser le public au Développement Durable. (Action 36)</li><li>- Sensibiliser les enfants et adolescents au Développement durable. (Action 37)</li><li>- Favoriser les comportements éco-responsables dans les salles municipales. (Action 38)</li><li>- Mettre en place une charte de développement durable pour les manifestations sportives et culturelles. (Action 39)</li></ul>
----------------------------	--



# AGENDA 21 PLERIN

## **AXE 3**

### **Améliorer le cadre de vie et la qualité de vie**

Agenda 21 Plérin	
Axe 3 : Améliorer le cadre de vie et la qualité de vie	
<b>Action 15 : Créer des aires de jeux pour enfants attractives par quartier</b>	
Contexte	<p>Les aires de jeux contribuent à l'épanouissement des enfants. Elles développent la motricité des tous petits et favorisent l'activité physique des plus grands. Ce sont également des aires de rencontre et d'échange pour les parents et les assistantes maternelles.</p> <p>Actuellement, la commune de Plérin dispose de 53 équipements de jeux pour enfants répartis dans les écoles et les différents squares et jardins publics.</p> <p>Les équipements situés dans les squares et jardins publics ne donnent pas toujours satisfaction aux parents et assistantes maternelles car le jeu le plus proche du domicile ne concerne généralement qu'une tranche d'âge.</p> <p>L'idée est donc de rassembler ces équipements, en renouvelant ce qui est nécessaire, sur un ou deux espaces par quartier. Ceci afin de créer des aires de jeux attractives pour tous et sécurisées.</p>
Enjeux DD	Environnemental : Utiliser ces aires fréquentées comme support de communication et de sensibilisation à l'Environnement.
	Social : favoriser l'épanouissement des parents, enfants, assistantes maternelles. Encourager l'exercice physique. Favoriser les lieux de rencontre et d'échange.
	Economique : optimiser les coûts de maintenance des jeux.
Mesures concrètes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cartographie des équipements de jeux sur la commune,</li> <li>- choix d'un ou deux sites par quartier en concertation avec les comités consultatifs de quartier et les assistantes maternelles,</li> <li>- communication auprès de la population,</li> <li>- acquisition de nouveaux équipements,</li> <li>- Déplacement de certains équipements</li> <li>- aménagement des sols et installation des jeux</li> <li>- sécurisation de ces aires de jeux (clôtures)</li> </ul> <p><b>Objectif</b> : Créer une ou deux aires de jeux attractifs par quartier (au moins 3 équipements par aire de jeu en touchant différentes tranches d'âge).</p>
Pilote	Anne-Marie DUREL, Adjointe en charge de l'Enfance – Jeunesse
Partenaires	Comités consultatifs de quartier Conseil Municipal d'enfants Assistants maternelles
Calendrier prévisionnel	2011 - 2014
Budget prévisionnel	40 000 € pour 2011
Indicateurs de suivi	Nombre d'aires et d'équipements de jeux dans les écoles et dans les espaces publics.

Agenda 21 Plérin	
Axe 3 : Améliorer le cadre de vie et la qualité de vie	
<b>Action 16 : Améliorer la propreté urbaine</b>	
Contexte	<p>La propreté urbaine contribue à la qualité de vie de la population.</p> <p>La configuration de la commune de Plérin en pôles urbains distants les uns des autres est une problématique singulière en matière de gestion des espaces publics.</p> <p>Aussi, pour améliorer les performances du service de propreté urbaine mais également dans l'objectif de réduction d'emploi des désherbants chimiques, la Ville de Plérin a fait le choix en 2010 d'investir dans du matériel : un aspirateur électrique de voirie et une balayeuse de voirie.</p>
Enjeux DD	Environnemental : lutter contre les pollutions, améliorer le tri des déchets pour un meilleur recyclage.
	Social : favoriser l'épanouissement de la population par un cadre de vie agréable.
	Economique : optimiser les coûts d'entretien des espaces publics.
Objectifs	Impliquer les habitants dans la propreté de la ville en proposant des équipements adaptés.
Mesures concrètes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place des équipements de lutte contre les déjections canines</li> <li>- Mettre en place des corbeilles de tri sélectif sur les plages</li> </ul>
Pilote	François ESSEMILAIRE, Adjoint en charge du Cadre de Vie, des Réseaux et de l'Assainissement.
Partenaires	Comités consultatifs de quartier Conseil Municipal d'Enfants
Calendrier prévisionnel	2011 et années suivantes
Budget prévisionnel	19 000 € proposés au BP 2011
Indicateurs de suivi	Nombre d'équipements installés.

Agenda 21 Plérin	
Axe 3 : Améliorer le cadre de vie et la qualité de vie	
<b>Action 17 : Protéger et mettre en valeur les chemins de randonnée de la commune</b>	
Contexte	<p>La commune de Plérin, avec ses 2072 ha et ses 13 km de côtes, dispose d'un réseau de chemins de randonnée très important.</p> <p>Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée (PDIPR) est un outil qui permet d'assurer la pérennité des itinéraires inscrits.</p> <p>La commune a mis en place un groupe de travail en 2010, avec la participation des associations de randonnée plérinaises (Associations des Cavaliers d'Extérieur, Plérin-Rando, Association Rando-VTT), du Conseil Général (coordination du PDIPR à l'échelle départementale), de Saint-Brieuc Agglomération (prise de compétence partielle sur l'entretien des sentiers de randonnée en 2011). Ce groupe de travail a recensé l'ensemble des chemins de randonnée de la commune et identifié les statuts de ceux-ci (communal, privé).</p> <p>Une première phase a été d'inscrire au PDIPR les chemins <u>communaux</u> qui ne l'étaient pas encore, par délibération du Conseil Municipal le 22 novembre 2010.</p>
Enjeux DD	Environnemental : protéger les corridors écologiques que représentent de nombreux chemins.
	Social : favoriser l'épanouissement de la population par des loisirs « nature » et un cadre de vie agréable.
	Economique : favoriser le tourisme vert.
Mesures concrètes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Reconnaissances de terrain pour identifier les chemins privés d'intérêt pour la randonnée – relevés GPS</li> <li>- Evaluation de la charge financière d'entretien et/ou d'aménagement des chemins privés, et choix des chemins à pérenniser par inscription au PDIPR.</li> <li>- Prise de contacts avec les propriétaires privés pour la signature de conventions de passage.</li> <li>- Inscription des chemins au PDIPR après obtention des conventions de passage.</li> <li>- Révision du contrat d'entretien des chemins de randonnée en fonction de la prise de compétence de Saint-Brieuc Agglomération dans le cadre du Schéma Baie Grandeur Nature et en fonction des conventions de passage obtenues.</li> <li>- Dans le cadre de la révision du PLU, mettre des emplacements réservés sur les tronçons privés d'intérêt majeur pour les déplacements doux ou la randonnée.</li> <li>- Amélioration du balisage des circuits et/ou itinéraires.</li> <li>- Mise en place de partenariats avec les associations pour l'organisation d'actions de promotion de la randonnée et de découverte de la nature .</li> </ul>
Pilote	François ESSEMILAIRE, Adjoint en charge du Cadre de Vie, des Réseaux et de l'Assainissement.

Partenaires	Comités consultatifs de quartier Saint-Brieuc Agglomération Conseil Général des Côtes d'Armor Associations des Cavaliers d'Extérieur Plérin-Rando Association Rando-VTT Autres associations locales ou personnes ressources.
Calendrier prévisionnel	2011 et années suivantes
Budget prévisionnel	Budget « entretien chemins de randonnée » à redéfinir en fonction prise de compétence agglomération et nouvelles conventions de passage.
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Linéaire itinéraires et chemins inscrits au PDIPR</li> <li>- Nombre d'actions de promotion de la randonnée</li> </ul>
Lien avec d'autres actions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser les déplacements piétons utilitaires. (Action 7)</li> <li>- Elaborer et mettre en œuvre un schéma vélo communal. (Action 6)</li> <li>- Protéger les espaces naturels et favoriser les corridors écologiques. (Action 11)</li> </ul>

Agenda 21 Plérin	
Axe 3 : Améliorer le cadre de vie et la qualité de vie	
<b>Action 18 : Poursuivre l'éducation à la prévention routière</b>	
Contexte	<p>Depuis trois ans, la police municipale assure la prévention routière, dans les écoles. Auparavant, c'est la police nationale qui assurait cette mission.</p> <p>Cette mission s'insère dans la politique de sécurité routière de la commune et répond également aux enjeux de réduction de l'usage de la voiture par l'encouragement des déplacements à pied, à vélo et par les transports en commun.</p> <p>Pour réaliser cette formation, la Ville de Plérin a acheté des vélos, des feux tricolores et a fabriqué des panneaux de signalisation en régie. Les policiers municipaux, ont, quant à eux, passé et obtenu le monitorat de prévention et d'éducation routière.</p>
Enjeux DD	Environnemental : favoriser les déplacements des enfants, et notamment des futurs collégiens, à pied et à vélo.
	Social : favoriser la sécurité des enfants sur les espaces publics, éviter les accidents.
	Economique :
Mesures concrètes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre les actions de formation des 14 classes de CM1 et CM2 des écoles privées et publiques de la commune.</li> <li>- Installer un abri fermé sur l'espace des Corsaires pour stocker les vélos d'enfants (en cours).</li> </ul>
Pilote	René LAIR, Premier Adjoint en charge de l'Administration Générale, des Moyens humains, logistiques et financiers.
Partenaires	écoles
Calendrier prévisionnel	Action continue
Budget prévisionnel	
Indicateurs de suivi	Nombre d'élèves formés à la prévention routière.
Lien avec d'autres actions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaborer et mettre en œuvre un schéma vélo communal. (Action 6)</li> <li>- Favoriser les déplacements piétons utilitaires. (Action 7)</li> </ul>

Agenda 21 Plérin	
Axe 3 : Améliorer le cadre de vie et la qualité de vie	
<b>Action 19 : Informer la population et poursuivre l'installation de défibrillateurs</b>	
Contexte	<p>En 2010, la Ville de Plérin a installé 6 défibrillateurs cardiaques automatiques, essentiellement au niveau des enceintes sportives et dans les lieux à forte concentration de public.</p> <p>Certains sont accessibles en extérieur (le centre nautique à Tournemine, le complexe sportif des sternes, la salle Océane, la mairie), d'autres, en intérieur (l'EHPAD, les tennis Gouédard, le stade Marcel Gouédard pour le Plérin football club).</p> <p>Il s'agit de défibrillateurs automatiques ne nécessitant pas de formation particulière du public.</p> <p>Tous les dispositifs installés sont déclarés au SAMU afin que le médecin régulateur puisse en faire l'information auprès des usagers en détresse les appelant.</p>
Enjeux DD	Environnemental :
	Social : sauver des vies, diminuer les risques de mort subite sur les lieux publics
	Economique :
Mesures concrètes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Compléter les équipements sur les quartiers qui en sont dépourvus (le légué extérieur des salles de sports, mairie annexe de St Laurent, salle intercommunale des mines, aux Rosaires).</li> <li>- Communiquer auprès de la population, organiser des démonstrations aux utilisateurs potentiels.</li> </ul>
Pilote	René LAIR, Premier Adjoint en charge de l'Administration Générale, des Moyens humains, logistiques et financiers.
Partenaires	SAMU et partenaires de Santé Saint-Brieuc Agglomération
Calendrier prévisionnel	2011-2012
Budget prévisionnel	8 000 €uros proposés au BP 2011
Indicateurs de suivi	Nombre de défibrillateurs installés, nombre de quartiers équipés.

Agenda 21 Plérin	
Axe 3 : Améliorer le cadre de vie et la qualité de vie	
<b>Action 20 : Mettre à jour le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs et informer le public</b>	
Contexte	<p>La Ville de Plérin est concernée par des risques naturels et technologiques majeurs : inondations, éboulements de falaise, mouvements de terrain, transport de matières dangereuses...</p> <p>Afin d'être opérationnel en cas de gestion de crise majeure, la Ville de Plérin a été établi un Plan Communal de Secours en 2009.</p> <p>Par ailleurs, le déroulement d'une crise dépend aussi des comportements du public. Son information et sa préparation sont des enjeux majeurs pour limiter les dégâts des crises.</p> <p>Un des outils de base d'information du public est le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs, que la ville de Plérin doit mettre à jour.</p>
Enjeux DD	Environnemental : prévenir les dommages environnementaux.
	Social : responsabiliser chacun sur les risques majeurs.
	Economique : réduire la vulnérabilité des équipements, des activités et des personnes.
Mesures concrètes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recenser les événements, les cartographier.</li> <li>- Définir les risques et les procédures à suivre.</li> <li>- Mettre à disposition des habitants une information sur les risques encourus et sur les procédures à suivre,</li> <li>- Intégrer la problématique des risques au PLU et à tous les projets de la commune.</li> </ul>
Pilote	René LAIR, Premier Adjoint en charge de l'Administration Générale, des Moyens humains, logistiques et financiers.
Partenaires	Préfecture et services de l'Etat, Associations
Calendrier prévisionnel	2011
Budget prévisionnel	
Indicateurs de suivi	Nombre d'actions d'information du public
Lien avec d'autres actions	- Adapter le Plan Local d'Urbanisme aux enjeux du réchauffement climatique. (Action 8)



# AGENDA 21 PLERIN

## AXE 4

**Favoriser la cohésion sociale et la solidarité entre les différents publics et générations**

Agenda 21 Plérin	
Axe 4 : Favoriser la cohésion sociale et la solidarité entre les différents publics et générations	
<b>Action 21 : Organiser des rencontres dans les quartiers pour favoriser la convivialité et renforcer l'identité des quartiers</b>	
Contexte	<p>L'une des richesses de Plérin réside dans la diversité de ses quartiers. Pour encourager leur découverte et la rencontre de leurs habitants, la Ville accompagne les associations organisatrices d'animations, et organise également certaines manifestations à l'échelle du territoire communal. Le carnaval des écoles est organisé chaque année sur un quartier différent et regroupe sur une même journée beaucoup de Plérinais. Depuis 2 ans, la Ville est également le support logistique de la Fête des Voisins. La Ville propose également des animations sur les quartiers pendant les journées du patrimoine.</p>
Enjeux DD	Environnemental : respecter l'environnement et sensibiliser au développement durable lors des animations.
	Social : Créer du lien social et intergénérationnel, favoriser la convivialité, renforcer l'identité des quartiers.
	Economique :
Mesures concrètes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participer à l'organisation avec les habitants et le Centre social du Carnaval itinérant chaque année.</li> <li>- Organiser en interne la communication de la Fête des Voisins.</li> <li>- Coordonner les journées du Patrimoine en favorisant la découverte des quartiers.</li> </ul>
Pilote	Delphine MESGOUEZ - LE GOUARD, Adjointe en charge de la Coordination des Initiatives et Prestations Locales, de la Démocratie locale et de la Vie des Quartiers
Partenaires	Centre social Associations plérinaises écoles
Calendrier prévisionnel	Action continue
Budget prévisionnel	Carnaval : crédits du Centre social et prêt de matériel par la Ville Fête des Voisins : 2000 €uros/an
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de participants à la fête des voisins.</li> <li>- Nombre d'animations dans les quartiers accompagnées par la Ville (= nombre de contrats de prêt de matériels)</li> </ul>
Lien avec d'autres actions	Mettre en place une charte de Développement Durable pour les manifestations culturelles et sportives. (Action 39)

Agenda 21 Plérin	
Axe 4 : Favoriser la cohésion sociale et la solidarité entre les différents publics et générations	
<b>Action 22 : Organiser les rencontres de la démocratie participative</b>	
Contexte	La charte de la Démocratie Locale, approuvée le 29 juin 2009 en conseil municipal, a posé les bases de la démocratie participative de la commune à travers : les relais citoyens, les 5 comités consultatifs de quartier, le comité consultatif de développement durable et solidaire, et le conseil municipal des enfants.
Enjeux DD	Environnemental : Consulter les habitants sur les projets environnementaux de la commune
	Social : créer du lien social entre les différents quartiers plérinais, les habitants et les générations. Impliquer les habitants dans la vie de la commune.
	Economique : intéresser les habitants à la vie de la commune et donc à l'utilisation des deniers publics.
Mesures concrètes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire un bilan des actions de démocratie participative menées par la Ville depuis 2 ans à travers les 5 comités consultatifs de quartier et le comité consultatif du développement durable et solidaire.</li> <li>- Organiser des rencontres et consulter les instances créées pour définir les orientations à donner en terme de démocratie locale sur les prochaines années.</li> </ul>
Pilote	Delphine MESGOUEZ - LE GOUARD, Adjointe en charge de la Coordination des Initiatives et Prestations Locales, de la Démocratie locale et de la Vie des Quartiers
Partenaires	ADELS Comités consultatifs de quartiers Comité consultatif du développement durable et solidaire
Calendrier prévisionnel	2011
Budget prévisionnel	3 000 €
Indicateurs de suivi	

Agenda 21 Plérin	
Axe 4 : Favoriser la cohésion sociale et la solidarité entre les différents publics et générations	
<b>Action 23 : Créer un événement culturel en lien avec la nature</b>	
Contexte	<p>Depuis plusieurs années, afin de sensibiliser le public au développement durable, la ville de Plérin organise au mois d'avril, le « Printemps du développement durable ». Il s'agit d'animations, d'expositions, de conférences sur des thématiques en lien avec l'environnement et le développement durable</p> <p>Par ailleurs, la Ville de Plérin propose également une programmation culturelle variée au Cap au cours de l'année.</p> <p>A l'occasion du printemps du développement durable 2011 et afin de toucher des publics variés, la Ville de Plérin souhaite organiser un événement sur une thématique croisée culture / environnement.</p>
Enjeux DD	Environnemental : préserver les ressources, sensibiliser au respect de l'environnement.
	Social : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser le lien social et intergénérationnel.</li> <li>- Favoriser la convivialité.</li> <li>- Encourager la créativité.</li> </ul>
	Economique : mettre en commun les moyens des services de l'environnement, de la culture et de la communication sur un projet commun.
Mesures concrètes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser une exposition au centre culturel et dans les différents quartiers de Plérin sur le thème environnemental de « la nature reprend ses droits ».</li> <li>- Réaliser un jardin « extra ordinaire » en impliquant différents acteurs et générations de la commune, et en créant un lieu d'échange et d'animations.</li> <li>- Organiser une médiation culturelle sur les différentes expositions de la commune installées durant cette période.</li> </ul>
Pilote	Jean-Marie BENIER, Adjoint en charge de la Vie Associative, de la Culture et du Sport.
Partenaires	Nombreux artistes Centres de loisirs de Plérin Espace jeunes Sélancy EPHAD Centre social Associations plérinaises
Calendrier prévisionnel	2 avril au 20 mai 2011
Budget prévisionnel	15 000 €
Indicateurs de suivi	Nombre de participants sur certaines animations Nombre de partenaires
Lien avec d'autres actions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser des rencontres dans les quartiers pour favoriser la convivialité et renforcer l'identité des quartiers. (Action 21)</li> <li>- Informer et sensibiliser les habitants au Développement Durable. (Action 36)</li> <li>- Sensibiliser les enfants et les adolescents au Développement durable. (Action 37)</li> </ul>

Agenda 21 Plérin	
Axe 4 : Favoriser la cohésion sociale et la solidarité entre les différents publics et générations	
<b>Action 24 : Proposer des ateliers cuisine aux personnes en difficulté</b>	
Contexte	<p>Certaines familles en difficultés, familles monoparentales, jeunes femmes ou femmes âgées seules peuvent bénéficier de l'aide du CCAS sous forme de paniers alimentaires, de bons « verts ». Des fiches recettes vont être élaborées avec une diététicienne, mais il est nécessaire d'assurer un suivi, d'apporter des conseils, de « faire avec » pour créer une véritable dynamique, valoriser les savoirs-faire de chacun, obtenir une adhésion et donner et redonner l'envie de faire seul à terme.</p> <p>Cette action doit permettre de favoriser une dynamique de groupe et d'inscrire les personnes dans un projet qui peut leur redonner confiance et l'envie de s'investir dans des démarches.</p>
Enjeux DD	Environnemental :
	Social : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser le public concerné sur l'importance, la nécessité d'une conduite alimentaire équilibrée.</li> <li>- Prévenir les conduites alimentaires à risques.</li> <li>- Prévenir la malnutrition.</li> <li>- Faire se rencontrer des personnes seules autour de problématiques identiques.</li> <li>- Rétablir le lien social.</li> <li>- Redonner du sens à leur recherche, à leur vie quotidienne.</li> <li>-</li> <li>- Favoriser un mieux être et une meilleure estime de soi</li> </ul>
	Economique : <ul style="list-style-type: none"> <li>- économiser les dépenses des foyers liées à l'alimentation</li> </ul>
Mesures concrètes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation d'un atelier par semaine hors vacances scolaires</li> <li>- Intervention d'un médecin et d'un psychologue.</li> </ul>
Pilote	Anne-Marie BERTHAULT, Adjointe en charge des Solidarités.
Partenaires	Centre Social Secours Populaire
Calendrier prévisionnel	Action continue
Budget prévisionnel	9 600 €uros
Indicateurs de suivi	Nombre de participants aux ateliers

Agenda 21 Plérin	
Axe 4 : Favoriser la cohésion sociale et la solidarité entre les différents publics et générations	
<b>Action 25 : lutter contre la précarité énergétique</b>	
Contexte	<p>La précarité énergétique se fonde généralement sur la reconnaissance de l'accès à l'énergie comme « un besoin élémentaire », et par conséquent un droit relevant des « obligations de service public et universel ». La précarité énergétique est communément définie comme la difficulté pour un foyer à payer ses factures en énergie - principalement en chauffage - pour son logement et à satisfaire ainsi un de ses besoins élémentaires.</p> <p>Pour accompagner ces ménages en difficulté, la Ville de Plérin, au-delà de sa politique d'aides sociales, souhaite développer la sensibilisation de ces publics à la maîtrise de l'énergie. Une semaine des Energies a déjà été proposée en 2009, qui sera renouvelée en 2011.</p>
Enjeux DD	Environnemental : Lutter contre le changement climatique.
	Social : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prévenir les dépenses d'énergie non maîtrisées,</li> <li>- prévenir les situations de surendettement,</li> <li>- éduquer les personnes à risques, Apprendre à dépenser mieux et limiter sa consommation,</li> </ul>
	Economique : <ul style="list-style-type: none"> <li>- économiser les postes de dépense liés aux consommations d'énergie à son domicile.</li> </ul>
Mesures concrètes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- organiser la semaine des énergies : animations, expositions, conférences...</li> <li>- communiquer, informer sur les gestes économes, sur l'auto-réhabilitation des logements, sur les dispositifs d'aides financières.</li> <li>- A plus long terme, rechercher avec les acteurs locaux les moyens d'accompagner les ménages en situation de précarité énergétique.</li> </ul>
Pilote	Anne-Marie BERTHAULT, Adjointe en charge des Solidarités.
Partenaires	L'ADEME, L'ABIEG 22, ERDF, SDE 22 La CAF 35 ANAH Agence Locale de l'Energie de Saint-Brieuc
Calendrier prévisionnel	2011
Budget prévisionnel	7 000 €
Indicateurs de suivi	Nombre d'actions de sensibilisation Nombre de participants aux animations
Lien avec d'autres actions	Sensibiliser les habitants au Développement Durable. (Action 36)

Agenda 21 Plérin	
Axe 4 : Favoriser la cohésion sociale et la solidarité entre les différents publics et générations	
<b>Action 26 : Poursuivre l'animation des jardins familiaux et développer les jardins partagés</b>	
Contexte	<p>Des jardins familiaux existent depuis de nombreuses années sur la commune de Plérin, 12 parcelles ont été réaménagées en 2008 à proximité de la zone commerciale du Chêne Vert.</p> <p>Des animations sont proposées par le Pôle Solidarité Santé de la commune en partenariat avec un animateur local. Celles-ci permettent de créer du lien entre les jardiniers. Des projets collectifs commencent à voir le jour.</p> <p>Par ailleurs, la liste d'attente sur les jardins familiaux est longue. Pour poursuivre les actions engagées et mieux satisfaire à la demande dans un esprit de partage et d'intégration, la Ville de Plérin souhaiterait développer des jardins partagés prioritairement dans les quartiers où il y a des immeubles collectifs.</p>
Enjeux DD	Environnemental : Sensibiliser les jardiniers au respect de l'environnement, à la lutte contre l'emploi des phytosanitaires, au jardinage écologique.
	Social : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser la mixité sociale et la naissance de projets collectifs initiés par un groupe de personnes ayant un but commun.</li> <li>- Créer du lien social et intergénérationnel.</li> <li>- Réapprendre à créer, à faire soi-même.</li> <li>- Apprendre les bases de l'équilibre alimentaire.</li> </ul>
	Economique : apporter un complément de ressources
Mesures concrètes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer des jardins partagés sur un ou plusieurs sites d'ensembles collectifs.</li> <li>- Aménager en prenant en compte les enjeux du DD (compostage des déchets, récupérateur d'eau pluviale, abris de jardin, espace de convivialité...)</li> <li>- Intervention d'un animateur auprès des jardiniers : conseils en jardinage, méthodes alternatives à l'emploi des phytosanitaires, initiation de projets.</li> </ul>
Pilote	Anne-Marie BERTHAULT, Adjointe en charge des Solidarités.
Partenaires	Centre social Associations de quartier Les jardins créatifs CUCS - Saint-Brieuc Agglomération CAF Terre et Baie Habitat
Calendrier prévisionnel	Action continue pour l'animation des jardins existants. Montage d'un projet collectif en 2011 – mise en place en 2012.
Budget prévisionnel	2 700 € par aménagement de jardin 1400 €/an pour l'animation d'un site
Indicateurs de suivi	Nombre de sites et surface des jardins collectifs

Agenda 21 Plérin	
Axe 4 : Favoriser la cohésion sociale et la solidarité entre les différents publics et générations	
<b>Action 27 : Mettre en place un plan d'accessibilité pour une meilleure intégration des personnes handicapées.</b>	
Contexte	<p>Avec, la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, le gouvernement a fait une promesse d'importance aux personnes handicapées – celle d'une cité accessible à tous en 2015. Celles-ci attendent en effet depuis longtemps les moyens de participer pleinement à la vie professionnelle, éducative, culturelle et sociale de la société.</p> <p>En 2009-2010, les diagnostics des ERP (Etablissement Recevant du Public) des catégories allant de la 1<sup>ière</sup> à la 4<sup>ème</sup> ont été réalisés, faisant apparaître les différents travaux à engager pour rendre ces bâtiments accessibles à tous.</p> <p>Un plan d'accessibilité de la voirie et des espaces urbains est en cours d'élaboration.</p> <p>Une commission d'accessibilité a été mise en place (CM du 14 décembre 2009), constituée d'Elus, de membres d'associations, et de représentants des différents services de la Mairie.</p> <p>Des travaux ont déjà été engagés suite aux visites de la commission et aux remarques faites par celle-ci.</p> <p>Tout nouveau chantier de voirie, prend en compte la réglementation pour rendre cette voirie accessible à tous.</p> <p>Par ailleurs, la mise en accessibilité des arrêts de bus est réalisée par Saint-Brieuc Agglomération dans le cadre de leur compétence Transports.</p> <p>Enfin, la plage des Rosaires est accessible aux personnes à mobilité réduite (tire-à-l'eau, fauteuil hippocampe, signalétique).</p>
Enjeux DD	Environnemental : faciliter l'accès aux espaces naturels des personnes handicapées.
	Social : améliorer la qualité de vie des personnes handicapées, favoriser leur intégration.
	Economique : faciliter l'accès aux loisirs, commerces et services des personnes handicapées.
Mesures concrètes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en application les résultats des diagnostics réalisés sur les Bâtiments ERP et le plan d'accessibilité de la voirie et des espaces urbains,</li> <li>- informer au mieux les commerçants de la réglementation horizon 2015,</li> <li>- Inciter les riverains à garantir une bonne accessibilité à toute personne sur les trottoirs et accès piétonniers (conteneurs de poubelles, stationnements gênants...).</li> </ul>
Pilote	Anne-Marie BERTHAULT, Adjointe en charge des Solidarités Roselyne BERTRAND, Conseillère municipale
Partenaires	Des membres de l'Association des Paralysés de France, du Foyer Ker Spi et du Foyer des Nouelles. Saint Brieuc Agglomération Baie d'Armor.
Calendrier prévisionnel	Action continue jusqu'à 2015.
Budget prévisionnel	50 000 € proposés au BP 2011
Indicateurs de suivi	Nombre de sites mis en accessibilité



Agenda 21 PLÉRIN	
Axe 4 : Favoriser la cohésion sociale et la solidarité entre les différents publics et générations	
<b>Action 28 : Promouvoir la mixité sociale et intergénérationnelle dans l'habitat.</b>	
Contexte	<p>Avec un peu plus de 12 % de logement locatifs sociaux, la Ville de PLÉRIN ne satisfait pas aux exigences de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains qui impose un minimum de 20 %. De ce fait, la Ville est redevable auprès de l'État de pénalités financières.</p> <p>Par ailleurs, les logements sociaux sont répartis de manière hétérogène sur le territoire (en majorité sur le Centre, Le Légué et Le Sépulcre) et souvent concentrés sur des opérations denses. Certains quartiers, comme Saint-Laurent ont une population vieillissante, ce qui est préoccupant notamment pour le devenir des établissements scolaires.</p> <p>Pour le portage foncier, la Ville prend en charge 5 000 €uros / logement social (identique à la participation de S.B.A. et du bailleur social retenu pour une opération déterminée).</p>
Enjeux DD	Environnemental : promouvoir le renouvellement urbain.
	<p>Social :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer ou renforcer le tissu social.</li> <li>- Préserver l'identité des quartiers, facteur de cohésion et de lien social.</li> <li>- Permettre la mise en œuvre d'une politique de logement pour tous, en cohérence avec le Plan Local de l'Habitat de l'Agglomération et dans le respect des orientations imposées par la loi S.R.U. et définies par le Schéma de Cohérence Territoriale (S.C.O.T.).</li> </ul>
	Économique : planifier les dépenses communales en matière de portage foncier.
Mesures concrètes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Imposer un minimum de 25 % de logements locatifs sociaux dans toute opération nouvelle privée d'aménagement (à inscrire au P.L.U.).</li> <li>- Agir sur le prix du foncier en créant des réserves foncières afin de mener des opérations communales d'habitat (à localiser dans le P.L.U.).</li> <li>- Favoriser l'arrivée de primo-accédants, dans le cadre d'un véritable parcours résidentiel.</li> <li>- Programmer de manière pluriannuelle la production de logements locatifs sociaux, en lien avec l'agglomération.</li> <li>- Développer des actions inter-quartiers pour éviter les clivages entre les différents pôles d'urbanisation.</li> <li>- Introduire, sous forme de petites unités, des logements sociaux dans les quartiers qui en sont aujourd'hui dépourvus.</li> <li>- Multiplier l'implantation ou la redynamisation de commerces de proximité.</li> </ul>
Pilote	Anne-Marie BERTHAULT, Adjointe en charge des Solidarités. Robert PEDRON, Adjoint en charge de l'Urbanisme, de l'Habitat et du Développement Durable.
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Saint-Brieuc Agglomération.</li> <li>- Pays de Saint-Brieuc (S.C.O.T.).</li> <li>- Organismes bailleurs sociaux.</li> <li>- Bureaux d'études chargés de la révision du P.L.U.</li> <li>- Comités Consultatifs de quartiers.</li> <li>- C.C.A.S.</li> <li>- Enfance Jeunesse.</li> </ul>

Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>- A inscrire dans le calendrier de la révision du P.L.U. (approbation 2013)</li> <li>- Programmation annuelle des logements sociaux.</li> </ul>
Budget prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>- A définir pour les réserves foncières.</li> <li>- 5 000 €uros / logement locatif social.</li> </ul>
Indicateurs de suivi	Évolution du pourcentage de logements locatifs sociaux.
Liens avec d'autres actions	Lutter contre la précarité énergétique. (Action 25)

Agenda 21 Plérin	
Axe 4 : Favoriser la cohésion sociale et la solidarité entre les différents publics et générations	
<b>Action 29 : Soutenir des projets de développement durable renforçant la solidarité internationale.</b>	
Contexte	<p>En 2010, la Ville de Plérin a soutenu par une subvention exceptionnelle de 2 200 € le projet de l'Association « Un Arbre pour Demain » pour la mise en place d'une filière équitable en Equateur. 13 000 cacaoyers et arbres forestiers de protection des cultures ont été plantés chez des familles de paysans dans la région de Rio Ruidoso. Une présentation de l'action a eu lieu sous forme d'une exposition photos et dessins, et en conférence lors de la quinzième du commerce équitable 2010.</p> <p>Le montant de la subvention a été évalué au regard du coût environnemental des émissions carbonées du parc auto de la Ville. Cette opération de plantation vient symboliquement compenser ces émissions carbone.</p> <p>Cette opération répond donc à plusieurs enjeux du développement durable : lutter contre le réchauffement climatique, renforcer la coopération internationale, protéger la biodiversité.</p> <p>La Ville de Plérin souhaiterait encourager d'autres initiatives de ce type.</p>
Enjeux DD	Environnemental : encourager des projets d'associations plérinaises répondant à des enjeux environnementaux majeurs (réchauffement climatique, préservation des ressources...).
	Social : encourager des projets d'associations plérinaises répondant à des enjeux sociaux majeurs (solidarités, cohésion sociale...)
	Economique : apporter une aide financière pour faire émerger des projets de développement durable.
Mesures concrètes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir des critères de sélection des projets de Développement Durable. La dimension solidarité internationale et la compensation carbone des émissions carbone du parc auto de la Ville figureront parmi ces critères.</li> <li>- Présenter le projet aux associations en réunion de calendrier des fêtes.</li> <li>- Lancer des appels à projets.</li> </ul> <p><b>Objectifs</b></p> <p>Soutenir un projet par an Evaluer les projets</p>
Pilote	Jean-Marie BENIER, Adjoint en charge de la Vie Associative, de la Culture et du Sport.
Partenaires	Associations
Calendrier prévisionnel	2011
Budget prévisionnel	2 200 €/an
Indicateurs de suivi	Nombre de projets soutenus

# AGENDA 21 PLERIN

## AXE 5

**Favoriser un développement suivant  
des modes de production et de con-  
sommation responsables**

Agenda 21 PLÉRIN	
Axe 5 : Favoriser un développement suivant des modes de production et de consommation responsables	
<b>Action 30 : Promouvoir un développement économique solidaire et respectueux de l'environnement.</b>	
Contexte	<p>Forte de l'existence de sept espaces d'activités économiques et commerciales, de la présence de nombreux commerçants et artisans, répartis sur le territoire communal, PLÉRIN est une commune dynamique au plan économique.</p> <p>Les commerces de proximité et les marchés hebdomadaires des différents quartiers sont des atouts pour contribuer à animer la Ville et offrir à ses habitants la possibilité de consommer à proximité immédiate de leur lieu de résidence.</p> <p>Il en va de même pour les nombreux salariés et employés qui viennent chaque jour à Plérin pour y travailler.</p> <p>L'ensemble de ces acteurs économiques, internes comme externes à la cité, doit être incité à s'inscrire dans une démarche de développement durable tendant à des modes de consommation plus solidaires et responsables.</p>
Enjeux DD	Environnemental : Préserver la qualité des paysages et améliorer l'image de la commune.
	Social : Renforcer le tissu social, préserver l'identité des quartiers, facteur de cohésion et de lien social
	Économique : Favoriser le développement de l'emploi
Mesures concrètes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser les reprises d'entreprises existantes et la redynamisation des commerces existants.</li> <li>- Envisager l'instauration d'un droit de préemption commercial, au bénéfice de la collectivité.</li> <li>- Abandonner le mythe de l'effet-vitrine des zones d'activités en bordure de quatre-voies.</li> <li>- Privilégier, à travers le P.L.U., l'occupation des Z.A.E. (Zones d'Activités Économiques) existantes et limiter l'urbanisation aux abords immédiats de la RN 12.</li> <li>- Éviter l'augmentation des surfaces artificialisées.</li> <li>- Rendre plus attractives les zones existantes par un embellissement paysager et une signalétique efficiente.</li> <li>- Identifier et clarifier les conditions d'implantation des entreprises et commerces (foncier disponible, coût, assistance et facilitation pour les démarches).</li> <li>- Mettre en place un observatoire local de l'activité économique et commerciale.</li> <li>- S'inscrire dans la démarche envisagée par Saint-Brieuc Agglomération pour se doter d'une charte d'urbanisme commercial, à traduire dans un volet « commerce » intégré au P.L.U. (cf. projet de loi Ollier prévue en 2011).</li> </ul>
Pilote	Robert PEDRON, Adjoint en charge de l'Urbanisme, de l'Habitat et du Développement Durable.
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Acteurs économiques locaux.</li> <li>- Chambre de Commerce et d'Industrie.</li> <li>- Saint-Brieuc Agglomération.</li> <li>- Pays de Saint-Brieuc (S.C.O.T.).</li> <li>- Bureau d'études chargé de la révision du P.L.U.</li> </ul>
Calendrier prévisionnel	A inscrire dans le calendrier de révision du P.L.U.
Lien avec les autres actions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser une agriculture périurbaine durable. (Action 31)</li> <li>- Promouvoir la mixité sociale et intergénérationnelle dans l'habitat. (Action 28)</li> </ul>

Agenda 21 PLÉRIN	
Axe 5 : Favoriser un développement suivant des modes de production et de consommation responsables	
<b>Action 31 : Favoriser l'émergence d'une agriculture péri-urbaine durable.</b>	
Contexte	<p>La superficie agricole utile représente moins de 40 % de la superficie communale.</p> <p>Au titre du P.L.U. approuvé en 2007, 772 ha (soit 27,8 % du territoire) sont classés en zone A (Agricole).</p> <p>La place de l'Agriculture dans l'espace plérinais a reculé, notamment du fait de l'artificialisation des sols liée à l'urbanisation à usage d'habitat ou d'activités.</p> <p>Il demeure aujourd'hui une quinzaine d'exploitations agricoles concernant le territoire communal.</p> <p>Dans le cadre du P.L.U. en révision, il s'agira de redonner à l'agriculture une nouvelle place.</p>
Enjeux DD	<p>Environnemental :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préservation des paysages naturels, du bocage.</li> <li>- Protection des ressources (eau, biodiversité, énergie) et résorptions des pollutions.</li> </ul>
	<p>Social :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- renforcement des liens entre citoyens et agriculteurs</li> <li>- Maintien d'une population agricole en favorisant l'installation de jeunes agriculteurs.</li> <li>- Préservation de la qualité de vie face au morcellement de certaines parcelles, à la pression foncière importante sur les espaces péri-urbains et à la fragilisation de certaines exploitations.</li> </ul>
	<p>Economique:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préservation de l'économie agricole.</li> <li>- Valoriser certains modes de commercialisation des produits agricoles (circuits courts).</li> <li>- Soutenir la recherche de pratiques culturelles innovantes.</li> </ul>
Mesures concrètes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir, au niveau du Plan Local d'Urbanisme les zonages permettant une gestion optimisée des espaces agricoles péri-urbanisés en conduisant une réflexion sur des outils de protection adaptés, en instituant une veille foncière sur les espaces agricoles.</li> <li>- Déterminer en limite des quartiers urbanisés, des ceintures vertes ou coupures d'urbanisation, susceptibles de jouer par ailleurs le rôle de corridor écologique.</li> <li>- Favoriser les circuits courts de commercialisation en valorisant des productions locales de qualité, en soutenant par exemple des activités spécialisées (type maraîchage) et en favorisant le recours dans la restauration collective aux produits issus de l'agriculture biologique. Prévoir une démarche au niveau de l'Agglomération.</li> <li>- Étudier l'opportunité de créer (et annexer au P.L.U.) des zones d'agriculture protégée (Z.A.P.) dans les secteurs dont la préservation présente un intérêt général en raison soit de la qualité de leur production, soit de leur situation géographique.</li> </ul>
Pilote	Robert PEDRON, Adjoint en charge de l'Urbanisme, de l'Habitat et du Développement Durable.

Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chambre d'Agriculture.</li> <li>- Agriculteurs locaux.</li> <li>- D.D.T.M.</li> <li>- Pays de Saint-Brieuc (S.C.O.T.).</li> <li>- Bureau d'études en charge de la révision du P.L.U.</li> <li>- Saint-Brieuc Agglomération et Syndicat Mixte Environnement Goëlo Argoat (Breizh Bocage).</li> </ul>
Calendrier prévisionnel	Action continue pour les réserves foncières. En lien avec le calendrier de la révision du P.L.U. (Approbation 2013) pour la révision du Zonage.
Budget prévisionnel	A définir pour réserves foncières. Budget global révision PLU : 126 000 €uros.
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Surface Agricole Utile.</li> <li>- Surfaces zones A et ZAP au PLU.</li> <li>- Nombre d'agriculteurs plérinais participant à système de vente en circuits courts.</li> </ul>
Liens avec d'autres actions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer l'introduction de produits bio et locaux dans la restauration scolaire. (Action32)</li> <li>- Protéger les espaces naturels et favoriser les corridors écologiques. (Action 11)</li> </ul>

Agenda 21 PLÉRIN	
Axe 5 : Favoriser un développement suivant des modes de production et de consommation responsables	
<b>Action 32 : Développer l'utilisation des produits bio et locaux dans la restauration scolaire.</b>	
Contexte	<p>Depuis 2009, la Ville de Plérin s'est engagée dans l'introduction de produits biologiques et labellisés dans la restauration scolaire.</p> <p>Les dépenses 2010 en produits bio représentent 20 % de la totalité des achats de denrées alimentaires. En circuit court, la collectivité a consommé 13% de produits labellisés (volaille, bœuf, poisson, fromage).</p> <p>Actuellement, la ville s'approvisionne avec des producteurs locaux:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Produits labellisés (Label rouge, Produits fermiers...) <ul style="list-style-type: none"> <li>La ferme des Grand Prés Plessala (fromage blanc)</li> <li>Le Gaëc Ma Vallée Plouguenast (fromage de chèvre)</li> <li>Le Gaëc Les Gaboriaux Pléboulle (yaourts)</li> <li>Kervadec Auray (bœuf)</li> <li>La ferme de Darley (fromage)</li> </ul> </li> <li>- Produits bio <ul style="list-style-type: none"> <li>Les jardins fleuris de Plestan (pommes)</li> <li>Le CAT de Plouisy (légumes)</li> <li>Team Ouest (porc, produits laitiers)</li> <li>Bourguignon: (fruits et légumes).</li> </ul> </li> </ul> <p>Parallèlement, la Ville de Plérin a abandonné l'eau en bouteille pour la restauration scolaire, ce qui diminue énormément la production de déchets.</p>
Enjeux DD	<p>Environnemental :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser une agriculture respectueuse de l'environnement.</li> <li>- Protection des ressources et résorptions des pollutions.</li> </ul>
	<p>Social :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préserver la santé des enfants par une alimentation saine et équilibrée.</li> <li>- Sensibiliser les enfants, les rendre responsables de leur alimentation.</li> <li>- Renforcer les liens entre citoyens et agriculteurs.</li> <li>- Maintien d'une population agricole locale.</li> </ul>
	<p>Economique:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préservation de l'économie agricole locale</li> <li>- Valoriser certains modes de commercialisation des produits agricoles (circuits courts).</li> </ul>
Mesures concrètes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La commune va continuer à développer l'introduction de produits bio et labellisés, en essayant de diversifier les fournisseurs locaux.</li> <li>- Sensibiliser les enfants sur l'alimentation saine et locale en valorisant les producteurs locaux : animation sur des repas à thèmes... Communiquer largement pour toucher les parents et tous les publics.</li> <li>- Lutter contre le gaspillage alimentaire pour acheter mieux : formation des agents municipaux, communication, sensibilisation sur les déchets et le gaspillage auprès des enfants.</li> </ul> <p><b>Objectif :</b> passer à 30 % de produits bio dans la composition des menus scolaires et des goûters de l'accueil périscolaire.</p>
Pilote	Delphine MESGOUEZ - LE GOUARD, Adjointe en charge de la Coordination des Initiatives et Prestations Locales, de la Démocratie locale et de la Vie des Quartiers.



Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Agriculteurs locaux.</li> <li>- GAB d'Armor.</li> <li>- Saint-Brieuc Agglomération.</li> </ul>
Calendrier prévisionnel	Action continue
Budget prévisionnel	479 500 € budget global pour les denrées alimentaires, dont environ 145 000 € pour les produits bio et labellisés.
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>- % de produits bio et labellisés sur les dépenses totales de denrées alimentaires.</li> <li>- % de repas servis comprenant au moins un ingrédient bio ou labellisé.</li> </ul>
Liens avec d'autres actions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser l'émergence d'une agriculture périurbaine durable. (Action 31)</li> <li>- Protéger les espaces naturels et favoriser les corridors écologiques. (Action 11)</li> </ul>

Agenda 21 Plérin	
Axe 5 : Favoriser un développement suivant des modes de production et de consommation responsables	
<b>Action 33 : Développer les achats durables</b>	
Contexte	<p>La Ville de Plérin est membre fondateur et adhère depuis 2007 au Réseau Grand Ouest Commande Publique et Développement Durable.</p> <p>Différents marchés intègrent d'ores et déjà des clauses ou des critères environnementaux ou sociaux.</p> <p><u>Marchés intégrant des clauses ou critères environnementaux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- produits d'entretiens éco-labellisés</li> <li>- certains produits de la cuisine centrale issus de l'agriculture bio ou durable.</li> <li>- fourniture de papier de reprographie : utilisation de papier de reprographie recyclé et issu de bois labellisé FSC depuis 2009 ;</li> <li>- marchés d'entretien des sentiers de randonnée et de travaux / entretien d'aménagement bocager intègrent des clauses environnementales depuis 2006 (fauche tardive sur certains espaces, formation du personnel sur la prise en compte des notions d'écologie).</li> <li>- Appel à projet pour la location de toitures de bâtiments communaux pour l'installation de centrales solaires photovoltaïques 2010 (recyclage des panneaux et démarche environnementale des entreprises).</li> <li>- Marché vêtements de travail du Centre Technique 2010 : questionnaire aux entreprises / dimension éthique, sociale, environnementale.</li> </ul> <p><u>Marchés intégrant des clauses ou critères sociaux:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le marché d'entretien des sentiers de randonnée est réservé à une entreprise adaptée (2009)</li> <li>- Le marché des travaux de réhabilitation de la Ville Gervaux (2010) intègre la clause sociale (réservation d'un quota d'heures à du personnel en réinsertion).</li> <li>- Marché vêtements de travail du Centre Technique 2010 : questionnaire aux entreprises / dimension éthique, sociale, environnementale.</li> <li>- La réalisation des panneaux de noms et numéros de rue est confiée à un Etablissement de Service et d'Aide par le Travail.</li> <li>- Une partie du petit outillage espaces verts est réservé à un Etablissement de Service et d'Aide par le Travail.</li> </ul> <p>Le nombre de marchés concernés va augmenter.</p> <p>Un service Marchés Publics a été mis en place en 2009 qui va permettre d'accompagner la démarche et de mettre en place un suivi.</p>
Enjeux DD	Environnemental : réduire le bilan carbone de la collectivité ainsi que la pollution résultant de ses activités.
	Social : favoriser l'accès aux marchés publics des ateliers protégés et autres structures sociales d'activités économiques
	Economique : soutenir les entreprises locales, l'économie sociale et solidaire, et les activités vertes. Soutenir le marché des produits éco-labellisés.

Mesures concrètes	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Définir des clauses générales insérables dans la plupart des marchés (économies de papier, limitation des emballages, dimension éthique...).</li> <li>✓ Lors du renouvellement des marchés de fournitures et de services et pour tout marché, étudier les possibilités de prendre en compte les notions de développement durable : <ul style="list-style-type: none"> <li>- achats verts ou éco-responsables (ex : bois labellisés FSC-PEFC, produits d'entretien éco-labellisés...)</li> <li>- achats solidaires (ex : marché réservé CAT ou entreprises de réinsertion ou quotas d'heures « clause sociale »)</li> <li>- achats équitables (commerce équitable)</li> </ul> </li> <li>✓ Privilégier les producteurs locaux en restant en adéquation avec la réglementation des marchés publics.</li> <li>✓ Informer, sensibiliser et former les acheteurs de la collectivité.</li> <li>✓ Formaliser la politique d'achats durables dans une charte ou une délibération du Conseil Municipal</li> </ul>
Pilote	<p>Delphine MESGOUEZ – LE GOUARD, Adjointe en charge de la Coordination des Initiatives et Prestations Locales, de la Démocratie locale et de la Vie des Quartiers.</p> <p>René LAIR, Premier Adjoint en charge de l'Administration Générale, des Moyens humains, logistiques et financiers.</p>
Partenaires	<p>Entreprises</p> <p>RGO Commande publique et Développement Durable</p>
Calendrier prévisionnel	Action continue
Budget prévisionnel	Intégré dans le budget annuel des achats
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre et valeur des marchés publics insérant clauses ou critères environnementaux / marché public totaux (%)</li> <li>- nombre et valeur des marchés publics insérant clauses ou critères sociaux / marché public totaux (%)</li> </ul>

Agenda 21 Plérin	
Axe 5 : Favoriser un développement suivant des modes de production et de consommation responsables	
<b>Action 34 : Promouvoir les éco-gestes et le développement durable auprès des agents et des élus</b>	
Contexte	<p>Des actions de sensibilisation au développement durable et aux bons gestes ont été menées il y a quelques années, et ponctuellement pendant la semaine de Développement Durable, mais sont à relancer car essentielles.</p> <p>En 2010, un groupe d'éco-agents représentant des services s'est mis en place et a travaillé sur l'intégration du développement durable dans le fonctionnement quotidien des différents services.</p>
Enjeux DD	Environnemental : préserver les ressources, réduire les émissions de gaz à effet de serre.
	Social : sensibiliser et responsabiliser les agents et les élus, faire en sorte qu'un maximum adhère à la démarche de développement durable, la transcrive dans ses actions, et transmette le message à la population.
	Economique : réduire les factures d'eau, d'énergie, de papier.
Mesures concrètes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Montage de projets de sensibilisation avec le groupe des référents DD dans les services.</li> <li>- Distribution de guides des éco-gestes.</li> <li>- Accès informations DD sur l'intranet.</li> <li>- Sensibiliser les agents et les élus aux économies d'eau et d'énergie (affichage, réunions de sensibilisation...)</li> <li>- Sensibiliser les agents et les élus à la bonne gestion des déchets (affichage, mise en place de conteneurs operculés incitatifs au tri sélectif, visite centre de tri Génériss, améliorer gestion déchets spéciaux CTM...)</li> <li>- Sensibiliser les agents et les élus sur les déplacements (covoiturage, vélo, sensibilisation à l'éco-conduite...)</li> <li>- Sensibiliser les agents et les élus aux économies de papier.</li> </ul> <p><b>objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 réunions ou animations pour l'ensemble des agents et/ou élus par an.</li> <li>- Alimenter mensuellement la rubrique développement durable du journal du personnel.</li> <li>- Diminuer de 10 % la consommation annuelle de papier de reprographie d'ici à 2012.</li> </ul>
Pilote	Delphine MESGOUEZ-LE GOUARD, Adjointe en charge de la Coordination des Initiatives et Prestations Locales, de la Démocratie locale et de la Vie des Quartiers.
Partenaires	Toutes les directions Agence Locale de l'Énergie, SMETTRAL, Saint-Brieuc Agglomération...
Calendrier prévisionnel	Dès 2011 – action continue.
Budget prévisionnel	A détailler
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'actions de sensibilisation à destination des agents et des élus par an.</li> <li>- Consommations annuelles d'eau et d'énergie.</li> <li>- Consommations annuelles de papier de reprographie.</li> <li>- km annuels vélo électrique.</li> </ul>
Lien avec d'autres actions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux. (Action 1)</li> <li>- Economiser l'eau sur le patrimoine communal. (Action 14)</li> </ul>

Agenda 21 Plérin	
Axe 5 : Favoriser un développement suivant des modes de production et de consommation responsables	
<b>Action 35 : Participer à certains réseaux d'échanges sur le développement durable</b>	
Contexte	<p>L'application du développement durable dans les collectivités existe sous de multiples formes. Les rencontres et travaux en réseaux permettent aux agents et aux élus d'améliorer leurs connaissances, de s'enrichir des expériences des autres, ou encore de travailler sur des projets communs ayant plus d'impact que s'ils n'étaient portés que par une seule collectivité. Ils permettent aussi de placer la Ville dans une dynamique de réseau territorial d'amélioration continue en matière de Développement Durable.</p> <p>Le diagnostic Agenda 21 réalisé par le cabinet RCT ARCET en partenariat avec l'Agglomération avait suggéré l'intégration de la municipalité dans un réseau breton sur le Développement Durable, facteur d'intégration locale. La Ville adhère au réseau BruDED (Bretagne Rurale et rUrbaine pour un Développement Durable) depuis 2010.</p> <p>Par ailleurs, la Ville adhère également depuis 2007 au réseau Grand Ouest Commande Publique et Développement Durable.</p> <p>Plus localement, la Ville de Plérin participe au réseau des correspondants communaux du Développement Durable mis en place en 2009 par l'Agglomération.</p>
Enjeux DD	Environnemental : préserver les ressources, réduire les émissions de gaz à effet de serre.
	Social : sensibiliser les agents et les élus, intégrer la commune dans une logique territoriale d'amélioration continue en matière de développement durable.
	Economique : mutualiser les moyens des différentes collectivités adhérentes aux réseaux.
Mesures concrètes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- communiquer auprès des élus et des agents sur l'existence des réseaux et sur les actions proposées et réalisées dans ce cadre.</li> <li>- participer aux réunions, colloques, conférences, visites proposés par les réseaux.</li> </ul>
Pilote	Delphine MESGOUEZ-LE GOUARD, Adjointe en charge de la Coordination des Initiatives et Prestations Locales, de la Démocratie locale et de la Vie des Quartiers.
Partenaires	Toutes les directions BRUDED RGO Commande Publique et Développement Durable Saint-Brieuc Agglomération
Calendrier prévisionnel	Action continue.
Budget prévisionnel	Adhésion BRUDED : 3 500 €uros/an Adhésion RGO: 500 €uros/an
Indicateurs de suivi	<p>Pour les 3 réseaux (BRUDED, RGO, SBA) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre de réunions où la commune est représentée / nombre total.</li> <li>- nombre de participants / réunion.</li> </ul>
Lien avec d'autres actions	Promouvoir le Développement Durable auprès des élus et des agents. (Action 34)

Agenda 21 Plérin	
Axe 5 : Favoriser un développement suivant des modes de production et de consommation responsables	
<b>Action 36 : Informer et sensibiliser les habitants au Développement Durable</b>	
Contexte	<p>Le Développement Durable se démocratisera si tous les habitants le comprennent et se l'approprient. La sensibilisation au Développement Durable est donc essentielle.</p> <p>La Ville de Plérin propose depuis plusieurs années des animations sur différentes thématiques à destination du grand public, notamment pendant la semaine du Développement Durable.</p> <p>Le bulletin d'information communal mensuel et le site internet de la Ville sont des supports réguliers de communication en matière de Développement Durable.</p>
Enjeux DD	Environnemental : préserver les ressources, réduire les émissions de gaz à effet de serre.
	Social : informer et sensibiliser les habitants afin que la culture du développement durable s'impose à tous et qu'ils deviennent des acteurs en la matière. Faire prendre conscience de l'enjeu social du Développement Durable.
	Economique : faire prendre conscience de l'enjeu économique du développement durable.
Mesures concrètes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Communiquer sur les actions DD dans le BIM, sur le site internet, et sur tout support adapté.</li> <li>- Organiser des animations pendant le Printemps du DD et à d'autres périodes sur différentes thématiques (Eau, Biodiversité, Energie, Habitat, Culture, Solidarité...)</li> <li>- Accompagner les porteurs de projets d'animations et de sensibilisation au DD.</li> <li>- Diffusion de films documentaires suivis de débats sur les différentes thématiques du Développement Durable.</li> </ul>
Pilote	Delphine MESGOUEZ-LE GOUARD, Adjointe en charge de la Coordination des Initiatives et Prestations Locales, de la Démocratie locale et de la Vie des Quartiers.
Partenaires	Associations Agence Locale de l'Energie Saint-Brieuc Agglomération
Calendrier prévisionnel	Action continue.
Budget prévisionnel	3 000 €/an
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'animations de sensibilisation par thématique DD par an.</li> <li>- Nombre d'articles sur le DD dans le Bulletin Municipal / nombre total de bulletins par an.</li> </ul>
Lien avec d'autres actions	Sensibiliser les enfants et adolescents au Développement Durable. (Action 37) Favoriser les comportements éco-responsables dans les salles municipales. (Action 38)

Agenda 21 Plérin	
Axe 5 : Favoriser un développement suivant des modes de production et de consommation responsables	
<b>Action 37 : sensibiliser les enfants au Développement Durable</b>	
Contexte	<p>Le Développement Durable se démocratisera si tous les habitants le comprennent et se l'approprient. La sensibilisation au Développement Durable est donc vraiment essentielle.</p> <p>La Ville de Plérin propose différents services à la population en matière d'accueil de la petite enfance, d'activités périscolaires, de soutien aux établissements scolaires, d'éducation à la citoyenneté.</p> <p>Le projet éducatif de Plérin qui s'inscrit dans un contexte d'engagement majeur de la Ville en faveur des enfants et des jeunes dans leur développement personnel, leur apprentissage de l'autonomie et des responsabilités, dans la pratique de la solidarité et du respect des autres... intègre transversalement les notions de développement durable, et notamment la sensibilisation à l'environnement.</p> <p>L'éducation à l'environnement constitue une des priorités. Sensibiliser les enfants dès leur plus jeune âge, c'est prendre le pari de former les écocitoyens de demain. De plus, les enfants sont généralement de bons ambassadeurs au sein de leur foyer : sensibiliser les enfants au développement durable, c'est aussi toucher les familles.</p>
Enjeux DD	Environnemental : préserver les ressources, réduire les émissions de gaz à effet de serre.
	Social : rendre accessible les services au plus grand nombre, sensibiliser au développement durable, à l'environnement, à la solidarité, au respect de l'autre.
	Economique : proposer des tarifs adaptés aux moyens de familles.
Mesures concrètes	<p><u>sur le temps péri-scolaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- faire vivre les jardins pédagogiques des écoles sur le temps périscolaire,</li> <li>- participer à Ecologestes,</li> <li>- animation ludique sur l'alimentation bio sur le temps du midi,</li> <li>- prendre en compte dans toute animation ou projet les notions de développement durable.</li> </ul> <p><b><u>objectifs :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-&gt; prise en compte du DD dans les projets pédagogiques de chaque structure</li> <li>-&gt; mise en oeuvre de 5 actions DD a minima par structure dès 2011</li> </ul> <p><u>à l'école :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- conforter et adapter le projet d'éducation à l'écocitoyenneté mené dans les écoles élémentaires suite à évaluation 2010.</li> <li>- Sensibiliser les enfants et les usagers des écoles aux consommations d'eau et d'énergie sur leurs bâtiments.</li> </ul> <p><b><u>Objectif :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-&gt; 1 animation par classe sur l'ensemble des 8 écoles élémentaires de la commune (36 classes)</li> </ul>
Pilote	Anne-Marie DUREL, Adjointe en charge de l'Enfance – Jeunesse
Partenaires	Vivarmor Nature Associations et personnes ressources locales
Calendrier prévisionnel	action continue.

Budget prévisionnel	4 700 €/an pour l'éducation à l'écocitoyenneté dans les écoles.
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de projets de structures d'accueil prenant en compte le DD / nombre total structures.</li> <li>- Nombre d'actions DD / structure d'accueil.</li> <li>- Nombre d'animations DD dans les écoles / Nombre d'enfants sensibilisés.</li> <li>- Consommation d'eau et d'énergie dans les écoles et structures d'accueil</li> </ul>
Lien avec d'autres actions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser les habitants au Développement Durable. (Action 36)</li> <li>- Favoriser les comportements éco-responsables dans les salles municipales. (Action 38)</li> <li>- Améliorer les performances énergétiques des bâtiments communaux. (Action 1)</li> <li>- Economiser l'eau sur le patrimoine communal. (Action 14)</li> </ul>



Agenda 21 Plérin	
Axe 5 : Favoriser un développement suivant des modes de production et de consommation responsables	
<b>Action 38 : Favoriser les comportements éco-responsables dans les salles municipales</b>	
Contexte	<p>Le Développement Durable se démocratisera si tous les habitants le comprennent et se l'approprient. La sensibilisation au Développement Durable est donc vraiment essentielle.</p> <p>La Ville de Plérin loue ses salles municipales toute l'année à des particuliers comme aux nombreuses associations. Pour favoriser les éco-gestes en matière de consommations d'eau, d'énergie, de gestion des déchets, il convient de développer la sensibilisation des usagers.</p>
Enjeux DD	Environnemental : préserver les ressources, réduire le bilan carbone de la commune.
	Social : responsabiliser les usagers des salles municipales.
	Economique : maîtriser les dépenses liées aux consommations d'eau et d'énergie.
Mesures concrètes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adoption du règlement d'utilisation et de location de salles municipales par le conseil municipal en décembre 2010.</li> <li>- Information en réunion de calendrier des fêtes.</li> <li>- Faire signer le règlement à chaque utilisateur en cas de location de salles et insister sur cet aspect.</li> <li>- Mener des actions de sensibilisation auprès des utilisateurs des salles municipales.</li> <li>- A terme, conditionner le retour de la caution au bon tri des déchets.</li> </ul>
Pilote	Delphine MESGOUEZ-LE GOUARD, Adjointe en charge de la Coordination des Initiatives et Prestations Locales, de la Démocratie locale et de la Vie des Quartiers
Partenaires	Associations Saint-Brieuc Agglomération Agence Locale de l'Énergie
Calendrier prévisionnel	Action continue.
Budget prévisionnel	A détailler
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'actions de sensibilisation réalisées auprès des usagers des salles municipales / an</li> <li>- Nombre de règlements d'utilisation des salles signés / an</li> <li>- Consommations d'eau et d'énergie des salles municipales</li> </ul>
Lien avec d'autres actions	- Sensibiliser les habitants au Développement Durable. (Action 36)

Agenda 21 Plérin	
Axe 5 : Favoriser un développement suivant des modes de production et de consommation responsables	
<b>Action 39 : Mettre en place une charte de Développement Durable pour les manifestations culturelles et sportives.</b>	
Contexte	<p>Consciente de la nécessité d'impliquer l'ensemble des forces vives de la commune pour démocratiser le développement durable, la Ville de Plérin souhaiterait proposer aux associations locales de travailler en partenariat sur le sujet.</p> <p>Les manifestations culturelles et sportives sont des lieux de rassemblement qui sont l'occasion de promouvoir le Développement Durable.</p> <p>La Ville de Plérin organise certaines manifestations (fête maritime, carnaval...) et accompagne les associations qui en organisent d'autres (en terme de communication, de mise à disposition de salles, de matériels, de subventions...).</p>
Enjeux DD	Environnemental : préserver les ressources, diminuer les émissions de gaz à effet de serre.
	Social : responsabiliser les organisateurs de manifestations et les citoyens.
	Economique : maîtriser les dépenses liées aux consommations d'eau et d'énergie.
Mesures concrètes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Utiliser des gobelets, assiettes, couverts recyclables, réutilisables ou consignés pour les manifestations organisées par la Ville, et proposer aux associations de travailler sur la thématique.</li> <li>- Pérenniser la location de toilettes sèches en remplacement des toilettes chimiques pour la fête maritime.</li> <li>- Mieux inciter au tri sélectif lors des événements.</li> <li>- Etudier la question des déplacements pour les différentes manifestations (encourager aux déplacements doux et à l'usage des transports en commun).</li> <li>- Communiquer sur le Développement Durable lors de certaines manifestations.</li> <li>- Lors des réunions bilans des manifestations avec les associations, mettre en lumière les efforts des associations et de la ville en matière de développement durable.</li> <li>- Avec les associations partenaires, formaliser les objectifs dans une charte de Développement Durable pour les manifestations culturelles et sportives.</li> </ul>
Pilote	Jean-Marie BENIER, Adjoint en charge de la Vie Associative, de la Culture et du Sport.
Partenaires	Associations plérinaises
Calendrier prévisionnel	2011
Budget prévisionnel	A détailler
Indicateurs de suivi	Nombre d'associations partenaires
Lien avec d'autres actions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser les habitants au Développement Durable. (Action 36)</li> <li>- Favoriser les comportements éco-responsables dans les salles municipales. (Action 38)</li> <li>- Favoriser les déplacements piétons utilitaires. (Action 7)</li> <li>- Elaborer et Mettre en œuvre un schéma vélo communal. (Action 6)</li> </ul>

# AGENDA 21 PLERIN

## AXE 6

### **Faire vivre et évaluer l'Agenda 21**

Agenda 21 Plérin	
Axe 6 : Faire vivre et évaluer l'Agenda 21	
<b>Action 40 : Faire vivre et évaluer l'Agenda 21</b>	
Contexte	<p>Les actions inscrites au présent document sont portées par différents élus, et seront mises en oeuvre par différents services de la Ville de Plérin.</p> <p>La transversalité est un concept essentiel dans la démarche de développement durable. Si elle nécessite quelques modifications dans les méthodes de travail, la transversalité y apporte une plus-value importante. Le décloisonnement des services permet de mieux appréhender la globalité d'une mission et de mieux gérer les projets.</p> <p>Parallèlement, la Ville de Plérin souhaite poursuivre la mise en oeuvre des actions avec les différents partenaires identifiés dans les fiches-action et avec le Conseil Consultatif du Développement Durable et Solidaire.</p> <p>Autre étape essentielle : l'évaluation. Elle permet d'avoir une approche d'amélioration continue.</p> <p>L'objectif général est d'arriver à la prise en compte systématique du Développement Durable dans tous les projets de la Ville.</p>
Enjeux DD	Environnemental : faire en sorte que le pilier environnemental du Développement Durable apparaisse systématiquement dans les projets.
	Social : faire en sorte que le pilier environnemental du Développement Durable apparaisse systématiquement dans les projets. Développer le « faire ensemble » avec tous les acteurs de la commune.
	Economique : faire en sorte que le pilier environnemental du Développement Durable apparaisse systématiquement dans les projets.
Mesures concrètes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser les groupes de travail transversaux pour mettre en oeuvre les différentes actions de l'Agenda 21.</li> <li>- Etendre la transversalité avec les partenaires de la commune.</li> <li>- Evaluer tous les ans la mise en oeuvre des actions Agenda 21 à l'aide des indicateurs inscrits dans les fiches-actions.</li> <li>- Demander l'avis du Conseil Consultatif du Développement Durable et Solidaire.</li> <li>- Informer les agents, les partenaires et la population de l'évaluation de l'Agenda 21.</li> </ul>
Pilote	Philippe FAISANT, Conseiller Municipal en charge de l'Agenda 21.
Partenaires	Toutes les directions Comité consultatif du développement durable et solidaire Réseau des référents DD de la Ville
Calendrier prévisionnel	Dès 2011
Budget prévisionnel	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>- proportion d'indicateurs renseignés</li> <li>- proportion d'objectifs atteints</li> </ul>